

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1988

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Xavier de VILLEPIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents ; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Luc Bécart, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, André Boyer, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Yvon Collin, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hautecloque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Paul Kauss, Christian de La Malène, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Daniel Millaud, Claude Mont, Michel Moreigne, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n°38) 296 (tome XI) 297 (tomes IV à VI) et T.A 24.

Sénat : 87 et 88 (annexes n° 45 et 46) (1988-1989).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'EVOLUTION GLOBALE DES CREDITS DE LA SECTION COMMUNE : DES CREDITS IMPORTANTS ET EN QUASI STAGNATION	7
DEUXIEME PARTIE : LE NUCLEAIRE ET L'ESPACE	11
I - Observation liminaire : rappel des programmes de modernisation de nos forces de dissuasion qui ne sont pas du domaine de la section commune	11
II - Le maintien à niveau de la capacité nucléaire de la France	14
1. Les forces stratégiques	14
2. Les forces préstratégiques	16
3. Les programmes spatiaux	17
4. Les transmissions	18
III - La Direction des Centres d'expérimentation nucléaire : des crédits maîtrisés pour des campagnes de tirs qui demeurent nécessaires	21
1. Aperçu global de l'évolution des crédits de la DIRCEN	21
2. Les observations de votre rapporteur :	22
. une courageuse et efficace réorganisation	22
. la sécurité du site	22
. la nécessité de la poursuite des expériences nucléaires	23
IV - La Direction des applications militaires du CEA : la poursuite de la mise à niveau des têtes nucléaires de la force de dissuasion.	25
1. L'évolution des crédits : une croissance très modérée ...	25
2. La répartition des crédits : l'importance prépondérante des travaux de recherche	25
3. Les travaux en cours : les programmes TN 71 et TN 75 ..	26
V - Les observations de votre rapporteur sur le maintien à niveau du potentiel nucléaire national de dissuasion ..	27
Première observation : la poursuite dans les délais prévus des programmes Hadès et ASMP	27

Seconde observation : l'arme à effets collatéraux réduits	28
Troisième observation : l'acquisition des objectifs : un problème majeur	29
Quatrième observation : les progrès dans le domaine du durcissement	30
Cinquième observation : le bon déroulement des programmes de refonte M4 et du SNLE-NG	30
VI - Un problème non résolu quoique majeur pour l'avenir : la nécessaire pérennisation de la composante sol sol implique le déploiement d'un missile à positionnement aléatoire	32
1. L'importance de la pérennisation du plateau d'Albion nonobstant la vulnérabilité supposée de ce site	32
2. L'existence d'une composante balistique sol sol est un nécessaire complément de notre système stratégique embarquée sur sous-marins	32
3. La nécessité d'une composante sol sol à déploiement aléatoire	33
TROISIEME PARTIE : BREF EXAMEN DES AUTRES ACTIONS MENEES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE	37
I - Le service d'information et de relations publiques des armées	37
1. L'importance de l'état de l'opinion vis à vis de la défense justifie une action globale des pouvoirs publics, actuellement insuffisante	37
2. La politique menée par le SIRPA semble s'orienter autour de priorités récemment redéfinies avec opportunité	39
3. Les moyens du SIRPA : une exploitation optimiste de moyens en diminution en termes réels	42
A. Les moyens financiers	42
B. Les moyens humains	43
C. L'ECPA	44
D. Les activités du SIRPA	44
II - Le service de santé des armées	45
1. Un budget qui, malgré une diminution en francs constants, demeure satisfaisant grâce aux ressources des fonds de concours	45
A. Les crédits de paiement	45
B. Les autorisations de programme	46
2. Les dépenses du titre III : une quasi déflation	47
3. Les dépenses du titre V : une sensible augmentation	48
4. Les personnels	49
III - L'action sociale des armées	51

1. Des crédits stables	51
2. Les principales actions menées	51
3. Les priorités pour 1989	53
4. L'action de la Société nationale immobilières	53
QUATRIEME PARTIE : BREVE ANALYSE DE L'EVOLUTION DES QUINZE ACTIONS SPECIFIQUES POURSUIVIES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE	55
I - L'administration centrale	55
II - Les personnels civils extérieurs	56
III - La délégation générale pour l'armement	57
1. Le plan de charge des établissements de la DGA	57
2. La situation sociale et l'évolution des rémunérations et des effectifs dans les arsenaux	59
3. La nécessaire optimisation de la gestion de la DGA et les restructurations qu'elle impose	61
4. La politique de coopération internationale	63
IV - Le contrôle général des armées	65
V - Les affaires pénales	66
VI - Le service de santé des armées	67
VII - La Direction générale de la sécurité extérieure	68
VIII - Les postes permanents à l'étranger	69
IX - Le service d'information et de relations publiques des armées	70
X - L'action sociale des armées	71
XI - La Direction de la protection et de la sécurité défense	72
XII - La Direction des Centres d'expérimentation nucléaire	73
XIII - Organismes interarmées : sport et compétition ...	74
XIV - Les dépenses communes	75
XV - Le service des essences des armées	76
Les conclusions de votre rapporteur et de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées ...	77
ANNEXE : Bilan chiffré des activités du SIRPA	80

Mesdames, Messieurs,

La "section commune" du budget de la Défense représente une part importante du budget des armées puisqu'avec un total de 44 970 MF hors pensions, elle absorbe 24,66 % du budget des armées (hors pension).

Cette section budgétaire est cependant fort hétéroclite puisqu'elle regroupe -de manière parfaitement artificielle- quinze séries d'actions fort disparates, tant en ce qui concerne leur objet -qui va des forces nucléaires au soutien au sport militaire ou à l'action sociale des armées-, qu'en ce qui concerne leur ampleur budgétaire qui va de 25 927,85 MF (titre III-V et VI) pour la Délégation Générale à l'Armement à 36,6 MF pour les affaires pénales.

Afin de tenter de rendre aussi claire que possible une matière qui ne l'est guère, nous organiserons le présent rapport autour de quatre parties.

Dans la première partie, il sera procédé à un bref examen d'ensemble des crédits de la Section commune et de leur évolution.

Dans une seconde partie, nous extrairons de la masse confuse de cette vaste section du budget des armées, les crédits consacrés à nos forces nucléaires et à l'espace. L'examen de ces

crédits sera l'occasion de faire le point sur les moyens nucléaires de la politique française de dissuasion.

Dans une **troisième partie**, nous analyserons de façon détaillée, spécifique et discrétionnaire trois actions inscrites dans la section commune et qui, à des titres divers, et notamment parce qu'elles sont peu connues, paraissent devoir mériter une attention particulière. C'est ainsi que nous observerons plus particulièrement cette année les actions menées au titre du **Service d'Information et de Relations publiques des Armées**, du **Service de Santé** et de **l'Action sociale des Armées**.

Dans la **quatrième partie** de ce rapport, nous passerons rapidement en revue l'évolution des crédits de chacune des autres actions poursuivies au titre de la Section comune.

PREMIERE PARTIE : EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'EVOLUTION GLOBALE DES CREDITS DE LA SECTION COMMUNE

Avec un total de 44 970,2 MF hors pensions, soit 24,66 % du budget de la défense, dont 18 216 MF de crédits du titre III (9,89 % du total des crédits du titre III du budget des armées) et 26 754 MF de crédits des titre V et VI (14,67 % des crédits des titres V et VI du budget des armées), le projet de budget de la Section commune reste l'une des parties majeures du budget de la Défense.

La section commune subit cependant dans le projet de budget pour 1989 une quasi stagnation des crédits qui lui sont alloués et apparaît, de ce fait, particulièrement sévèrement touchée par la limitation globale de la progression des crédits militaires ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

SECTION COMMUNE

(en M.F.)

	1988	1989	% d'évolution
Titre III	18 177,5	18 216,2	+ 0,21
Titres V et VI	26 010,0	26 754,0	+ 2,86
	-----	-----	-----
TOTAL	44 187,5	44 970,2	+ 1,77

° Le titre III de la section commune avec 18 216,2 MF hors pensions représente 21,59 % du titre III de l'ensemble du budget de la

défense. Sa faible croissance (+ 0,21 %) s'explique notamment par un certain nombre de déflations d'effectifs, qui touchent en particulier la Délégation générale de l'Armement.

° En dépit d'une faible croissance (+ 2,86 %), les crédits des titre V et VI, avec une masse globale de 26 754 MF, permettent d'assurer, bon an mal an, la poursuite des programmes majeurs en cours, à l'exception du programme de missile sol sol mobile S4, qui voit les crédits qui lui sont consacrés fortement réduits. 650 MF restent cependant affectés à ce programme si l'on cumule les crédits budgétaires et les fonds de concours.

° On résumera les principales actions ainsi que les évolutions majeures dans le tableau ci-après.

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1988	1989	% 89/88	1988	1989	% 89/88
TITRE V	27.654,00	28.699,20	+ 3,78	25.698,00	26.354,50	+ 2,55
1ère partie : Etudes recherches et prototypes	24.325,00	24.243,20	- 0,34	22.413,00	22.637,70	+ 1,00
2ème partie : Investissements techniques et industriels	1.507,00	2.120,00	+ 40,68	1.365,00	1.766,80	+ 29,43
3ème partie : Fabrications	1.020,75	1.188,40	+ 16,42	1.081,70	943,50	- 12,78
4ème partie : Infrastructure, logistique opérationnelle et de stationnement	801,25	1.147,60	+ 43,23	838,30	1.006,50	+ 20,06
TITRE VI	324,00	346,80	+ 7,04	312,00	399,50	+ 28,04
6ème partie : Equipement culturel et social	78,00	90,70	+ 16,28	60,00	109,40	+ 82,33
7ème partie : Equipements administratifs et divers	246	256,10	+ 4,10	252	290,10	+ 15,12
Part relative par rapport au titre III de la Défense						
Titre V				30,80 %	31,24 %	
Titre VI				0,37 %	0,47 %	
Part relative et évolution par rapport aux titres V et VI de la Défense	26,41 %	25,95 %	+ 3,32 %	28,63 %	27,30 %	+ 2,86 %

Bref commentaire du tableau précédent

La 1ère partie permet la poursuite des programmes majeurs en cours (FNS et études classiques).

La 2ème partie traduit un effort pour les investissements exceptionnels de la Direction des Constructions aéronautiques et de la FNS.

La 3ème partie exprime la traduction budgétaire des programmes NIS et MIDS (Système OTAN d'identification et Système multifonctionnel de distribution de l'information) ainsi que des programmes ENTAME (Ensemble de traitement informatisé des messages) et TELEMAC (Télécommunications de l'Etat-Major des Armées pour le Commandement).

La 4ème partie exprime l'effort rendu nécessaire par la construction de l'hôpital de l'Ouest parisien.

La 6ème partie traduit l'application de la convention douanière avec la Polynésie.

La 7ème partie est marquée par le programme de soufflerie transsonique européenne.

DEUXIEME PARTIE : LE NUCLEAIRE ET L'ESPACE

I - OBSERVATION LIMINAIRE : RAPPEL DES PROGRAMMES DE MODERNISATION DE NOS FORCES DE DISSUASION NUCLEAIRE QUI NE SONT PAS DU DOMAINE DE LA SECTION COMMUNE

Les crédits consacrés aux forces nucléaires de dissuasion ne ressortissent pas tous Du domaine de la section commune du budget des armées.

La section Marine est largement concernée dans la mesure où elle prend en charge la poursuite du programme de refonte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engin ainsi que la construction et la mise au point des sous-marins nucléaires de la nouvelle génération dont la livraison du premier exemplaire -beaucoup plus performant et notamment plus silencieux que ses prédécesseurs- est prévue pour 1994. Le problème du surcoût du sous-marin de la nouvelle génération qui sera de l'ordre de 900 MF pour la seule année 1989 pose au demeurant un problème majeur. Comment la Marine pourra-t-elle supporter, chaque année, un surcoût de cette importance sans que les autres programmes majeurs indispensables au renouvellement de notre flotte vieillissante n'en subissent les conséquences ? Le problème est d'autant plus crucial que dans le même temps la Marine doit assurer sa participation -de l'ordre de 20 %- au programme ACT et faire face à des coûts de carénages en forte augmentation compte tenu de la complexité croissante des équipements de nos bâtiments.

La section Air est concernée par la mise en place d'un vecteur aérien adapté pour l'emport du missile ASMP, le Mirage

2000 N' dont le nombre total d'exemplaires prévus est de 112 appareils destinés à assurer en permanence la dotation opérationnelle de ses escadrons. Le premier escadron Mirage 2000 N-ASMP est opérationnel depuis juillet 1988 et le second devrait l'être en 1989. Nous rappelons que la section Air a supporté en outre le coût de l'adaptation de 18 Mirage IV au missile ASMP ainsi que la remotorisation des 11 ravitailleurs C 135.

La section Terre enfin est concernée, notamment par la mise au point des réseaux de transmission du système sol sol Hadès ainsi que par la mise en place de moyens (Elodée, drone CL 289, radar héliporté Orchidée) de surveillance du champ de bataille qui pourraient contribuer à l'acquisition des objectifs des armes préstratégiques.

*

* *

Pour le reste la majeure partie des crédits consacrés à la force de dissuasion ressortissent à l'action 3 de la Section commune : Délégation générale à l'Armement ; rubriques 51.88 : Atome stratégique et préstratégique ; 51.89 : Engins stratégiques et préstratégiques et 52.72 : Investissements FNS de la Direction des Engins. A ces crédits il convient d'ajouter ceux de la Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaire qui font l'objet d'une rubrique spécifique de la Section commune (action 12).

La rubrique 51.88 atome stratégique et préstratégique couvre l'ensemble des études, développements et réalisations des charges nucléaires ainsi que les développements et fabrications des systèmes de propulsion nucléaire des SNLE. Elle alimente les crédits consacrés aux applications militaires du CEA qui feront l'objet d'un examen particulier dans le cadre du présent rapport. La rubrique 51.88 est caractérisée par une grande stabilité des crédits qui, après la forte augmentation (+ 10,3 %) qu'ils avaient connue de 1987 à 1988, stagnent désormais : 8 761 millions de francs en AP et 8 446,7 en CP contre 8 763 millions de francs et 8 797 millions de francs en 1988. Cette stabilité des crédits s'explique

par le bon déroulement des travaux en cours et par une amélioration sensible de la productivité du CEA.

. La rubrique **51.89 engins stratégiques et préstratégiques** connaît également une très grande stabilité 10 194 millions de francs de AP et 9 329,9 de CP contre 10 646 millions de francs et 8 910 millions de francs en 1988. On note la poursuite dans les conditions prévues du programme M4, le lancement à l'horizon 1994 du programme M45 et le glissement de l'horizon 1994 à l'horizon 2002 du programme M5. Le programme S4 est retardé. 100 millions de francs d'AP et 415 millions de francs de CP restent cependant consacrés à ce programme. Les études impliquées par le programme S4 ne sont donc pas abandonnées. Quant aux programmes préstratégiques Hadès et ASMP, ils sont poursuivis au rythme prévu.

. La rubrique **investissements FNS de la Direction des Engins** qui porte notamment sur les infrastructures nécessaires aux essais connaît un quasi doublement de ses crédits qui passent de 749 millions de francs à 1 434 millions de francs. Cette progression s'explique par la nécessité de renouveler un bâtiment de mesure des essais.

II - LE MAINTIEN A NIVEAU DE LA CAPACITE NUCLEAIRE DE DISSUASION DE LA FRANCE

Nonobstant le fait que certains programmes ou certaines parties de programmes ne figurent pas dans la section commune, il a paru utile à votre rapporteur de faire ici le point exhaustif et synthétique de l'ensemble des programmes concourant au maintien à niveau de la capacité nucléaire de la France et cela quelle que soit l'origine budgétaire de leur financement. De fait le projet de budget dans son ensemble pour 1989 permet d'assurer le maintien de la crédibilité de la capacité de dissuasion de la France dans la plupart des secteurs actuellement prioritaires.

1. Les forces stratégiques.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision simple et exhaustive sur l'évolution des programmes concernant nos forces stratégiques.

LES FORCES STRATEGIQUES

Programmes	A.P. (en MF courants)			C.P. (en MF courants)			Coût global en MF
	1988 (1)	1989 (2)	89/88	1988 (1)	1989 (2)	89/88	
M 4	3 120	4 609	+ 47,7%	3 355	3 860	+ 15,0%	59 000 (3)
M 5	271	65	- 76,0%	33	69	+109,1%	53 100 (3)
SNLE (refonte M4)	1 610	720	- 55,3%	2 363	1 638	- 30,7%	14 900 (4)
SNLE NG	4 817	8 150	+69,2%	3 386	4 921	+45,3%	79 800 (4)
S 4	2 150	100	- 95,5%	558	415	- 35,5%	26 000 (3)

(1) Budget voté

(2) Projet de budget

(3) en MF courants jusqu'à 1989 et coût des facteurs de 1-88 au-delà

(4) en MF coût des facteurs 1-88

. Commentaire

Missile M4. Les deux premiers lots de missiles équipés de têtes TN 70 et TN 71 sont en service opérationnel sur l'*Inflexible* et le *Tonnant* (premier sous-marin ayant subi la refonte M4) depuis respectivement début 1985 et fin 1987. Le programme des "refontes M4" des SNLE actuellement en service poursuit son cours ainsi que prévu.

Version M45 du Missile M4. Les travaux relatifs à l'emport par le missile M4 d'aides à la pénétration accompagnant une nouvelle tête nucléaire (la TN 75) de capacité de pénétration améliorée ont débuté en 1988. L'adaptation de la mise en oeuvre du missile pour permettre son installation sur le premier SNLE de nouvelle génération se poursuit. Cette prolongation du programme M4 par un missile dérivé, doté de capacités de pénétration accrues, rend acceptable le glissement constaté du programme M5.

Missile M5. Le missile M5 sera embarqué sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération. Les crédits demandés au titre du projet de budget 1989 sont cohérents avec la perspective d'une mise en service opérationnel en 2002.

Système S4. Pour le budget 1989, le gouvernement a décidé de ménager un délai de réflexion pour la modernisation de la composante sol-sol. De fait, les crédits alloués pour 1989, en baisse sensible, se limitent à l'exécution des contrats en cours, et au maintien des équipes constituées. Ce point fera l'objet d'un commentaire particulier et approfondi de votre rapporteur.

SNLE (refonte M4). Après l'*Inflexible* doté dès l'origine de M4, le premier sous-marin refondu M4 (*Le Tonnant*) a été livré en octobre 1987. Il a ainsi réintégré le cycle opérationnel après une interruption de près de deux ans. L'*"Indomptable"*, deuxième SNLE refondu M4, actuellement en cours de refonte, devrait revenir dans le cycle opérationnel au deuxième semestre 1989. Les deux dernières refontes (*Le Terrible* et *Le Foudroyant*) interviendront selon l'échéancier prévu.

SNLE NG. La commande du premier SNLE NG (*Le Triomphant*) est intervenue mi 1987. Son admission en service actif

est prévue mi 1994. Il emportera le premier lot de missiles M4 dotés de la tête TN 75 et d'aides à la pénétration (version appelée M 45). Il sera extrêmement silencieux pour faire face à des menaces adverses évolutives. Le deuxième sous-marin de cette série sera commandé en 1989.

2. Les forces préstratégiques

. Le tableau ci-dessous, établi selon les mêmes critères que le tableau concernant les forces stratégiques, permet de suivre l'évolution des programmes concernant nos forces stratégiques. On notera que le programme Mirage 2000 N ne concerne pas la section commune et est imputé sur les crédits de l'Armée de l'Air.

FORCES PRESTRATEGIQUES

Programmes	A.P. (en MF courants)			C.P. (en MF courants)			Coût global en MF
	1988 (1)	1989 (2)	89/88	1988 (1)	1989 (2)	89/88	
A.S.M.P.	242	227,0	- 6,2 %	1 101	794,0	- 27,9 %	6 800(3)
MIRAGE 2000 N	1 645	2 165,0	+ 31,6 %	2 997	2 960,0		32 000(4)
HADES	2 009	2 413,8	+ 20,1 %	1 790	2 104,1	+ 17,5 %	15 000(4)

(1) Budget voté

(2) Projet de budget

(3) en MF courants jusqu'à 1989 et coût des facteurs de 1-88 au-delà

(4) en MF coût des facteurs 1-88

. Commentaire

Le Missile ASMP et ses vecteurs aériens : le Mirage 2000 N et le Super Etendard. La mise en condition opérationnelle du premier escadron de Mirage 2000 N équipé du missile ASMP est intervenue à la mi 1988. La mise en service sur Super Etendard est prévue à la mi 1989. A ce jour, six tirs de qualification avec l'ASMP sur MIRAGE 2000 N ont eu lieu avec

succès. L'évaluation technico-opérationnelle du système d'arme est terminée. Sa mise en service se poursuit selon le rythme prévu.

Le système Hadès. Les travaux de développement qui suivent l'échéancier prévu portent actuellement sur la qualification des équipements du missile et du lanceur, la préparation des premiers essais en vols du missile, l'étude des moyens de maintenance et d'instruction ainsi que l'élaboration de la documentation et la mise en place des moyens de production de série.

3. Les programmes spatiaux.

. Le tableau ci-dessous résume de façon exhaustive et synthétique l'état des programmes en cours qui se poursuivent selon l'échéancier prévu.

LES PROGRAMMES SPATIAUX

Programmes	A.P. (en MF courants)			C.P. (en MF courants)			Coût global en MF
	1988 (1)	1989 (2)	89/88	1988 (1)	1989 (2)	89/88	
SYRACUSE							
.Syracuse I	96	92,0	- 4 %	250	92	- 63 %	2 173
.Syracuse II	1 752	2 183,0	+ 24,6 %	604	1 105	+ 83 %	8 585 (3)
HELIOS	624	998,1	+ 60 %	324	499	+ 54 %	6 820 (3)

(1) Budget voté

(2) Projet de budget

(3) en MF coût des facteurs 1-88

. Commentaire

Le programme Syracuse

Syracuse I. Le système Syracuse I permet l'établissement de liaisons protégées (télégraphie, transmissions de données et voie cryptée) entre les trois stations terrestres fixes (Lanveoc, Favières, France-Sud) et des stations terriennes déplaçables. La totalité des stations du programme Syracuse I a été livrée aux utilisateurs à la fin de l'année 1987.

Les besoins de financement nouveaux au-delà de 1987 de ce programme correspondent uniquement au paiement de la redevance aux PTT.

Syracuse II. Ce programme a pour but d'assurer la continuité du service assuré par Syracuse (renouvellement de la composante spatiale contenue dans Télécom 1) et d'offrir de nouvelles possibilités (protection et capacité accrues), à l'horizon 1992. Il permet le développement et la fabrication de nouveaux types de stations, plus mobiles (sous-marins, stations navales légères, voire aéroportées).

Le programme a fait l'objet d'une décision de lancement en 1988. Il se poursuit normalement.

Le programme Hélios. Le programme de satellite militaire d'observation optique Hélios a été lancé en 1986. Un accord de coopération avec l'Italie a été signé le 25 septembre 1987. Cet accord prévoit la participation de l'Italie au programme à hauteur de 14,1 % et la mise à disposition de ce pays de 14,1 % du temps d'utilisation opérationnelle du satellite. L'association de l'Espagne à hauteur de 7 % a été concrétisée par la signature d'un accord prévue avant fin 1988.

Le lancement du satellite par un lanceur Ariane 4 doit intervenir en juillet 1993 pour une utilisation opérationnelle avant la fin de l'année 1993.

4. Les transmissions

Le durcissement des transmissions des forces nucléaires françaises se poursuit. Ce programme qui répondait à une impérative nécessité est en majeure partie financé par des crédits qui ne ressortissent pas au domaine budgétaire de la section commune. Dans un souci de cohérence de présentation il est néanmoins apparu indispensable à votre rapporteur d'en faire état dans le présent rapport.

. Tableau.

TRANSMISSIONS

Program-mes	A.P. (en MF courants)			C.P. (en MF courants)			Coût global en MF
	1988 (1)	1989 (2)	89/88	1988 (1)	1989 (2)	89/88	
HERMES	199	247,3	+ 74 %	222	198	- 11 %	5 339

(1) Budget voté

(2) Projet de budget

. **Commentaire**

Le programme Hermes a été lancé par décision ministérielle du 24 août 1979. Il vise pour l'essentiel à mener les études et réalisations permettant de maintenir à niveau la capacité de survie des réseaux et stations de transmissions des forces nucléaires face à l'évolution des possibilités d'agressions ponctuelles ou d'ambiance, la principale menace prise en compte étant l'impulsion électro-magnétique (IEM) résultant d'explosions nucléaires à haute altitude. Les 2 programmes Hermes toujours en cours sont :

. Le programme Astarte (Avion STATION Relais de Transmissions Exceptionnelles) qui a pour objet la réalisation de quatre stations de transmissions aéroportées, équipées de moyens redondants, durcies à l'IEM haute altitude (IEM-HA) et permettant la diffusion de l'ordre d'engagement aux SNLE, à la force SSBS et à la composante pilotée. Les quatre avions Transall équipés du système devraient être mis en service pendant l'année 1989.

. Le programme Ramses (Réseau Amont Maillé Stratégique et de Survie) a pour objet la réalisation d'un réseau de transmissions sûr, fortement redondant, protégé contre les menaces adverses, notamment l'IEM, et reliant les PC des Centres de décision gouvernementaux. La première étape, Ramses initial, a été remise aux utilisateurs pour évaluation opérationnelle en mars 1988. Les réalisations de la deuxième étape, Ramses 2, s'échelonnent pour l'essentiel entre 1989 et 1993. Les études de la troisième étape, Ramses 3, commenceront en 1989.

Par ailleurs, afin de maintenir au-delà de 1990-1991, les services spécifiques offerts par le réseau Jupiter, il est nécessaire de rénover ce réseau. Cette action sera entreprise en 1989.

Au programme Hermes est, en outre, associé le programme Telemac des transmissions non nucléaires du chef d'état-major des armées qui utilise les mêmes moyens que Ramses. Les chiffres donnés dans le tableau précédent pour le programme Hermes ne comprennent pas Telemac.

*

* *

Votre rapporteur souhaite compléter l'examen des efforts tendant à maintenir la capacité du potentiel dissuasif de la France par deux analyses ponctuelles complémentaires, la première portant sur la **Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaires (DIRCEN)** qui fait l'objet d'une rubrique particulière de la section commune (action 12), la seconde portant sur l'action de la **Direction des Applications militaires (DAM)** du CEA. On rappelle que les crédits de cette action proviennent de la rubrique 51.88 Atome stratégique et préstratégique du Budget de la section commune (action 03 Délégation générale à l'Armement).

III - LA DIRECTION DES CENTRES D'EXPERIMENTATION NUCLEAIRE (DIRCEN) - (ACTION 12) (1).

La DIRCEN est chargée de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du Centre d'expérimentations nucléaires, directement placée sous l'autorité du ministre de la Défense. La DIRCEN se compose d'un organisme de commandement et de gestion central situé à Villacoublay, d'un organisme de commandement opérationnel chargé du commandement sur les sites d'essai de tous les éléments des armées participant aux expérimentations nucléaires et, enfin, d'organismes extérieurs, le Service mixte de sécurité radiologique, le Service mixte de contrôle biologique, la Direction des travaux et surtout le Centre d'essais du Pacifique (C.E.P.) et ses bases de Faa, Hao, Mururoa et Fangataufa. Actuellement en réorganisation, les effectifs du C.E.P. sont de l'ordre de 1.900 militaires et 500 civils.

1. Aperçu global de l'évolution des crédits de la DIRCEN

° Les crédits de fonctionnement de la DIRCEN passent de 712 à 595 MF et accusent donc une diminution sensible. Cette diminution est normale. Elle est l'expression de la poursuite de la réorganisation de nos sites nucléaires amorcée en 1986. Cette réorganisation a permis, grâce à une meilleure adaptation des moyens, une baisse sensible des frais de soutien des expérimentations nucléaires.

° Pour ce qui est des crédits du titre V on note une très légère augmentation puisque les autorisations de programme passent de 1.822 MF à 1.940 MF et les crédits de paiement de 1.822 MF à 1.933 MF. Ces crédits, qui correspondent à des dépenses d'équipement en matériels, à des travaux d'infrastructure et à des actions visant au renforcement de la sécurité des sites sont suffisants.

(1) intitulé du Projet de loi de Finance pour 1989 - Défense - Section Commune

2. Les observations de votre rapporteur

° Quoiqu'en diminution globale, les crédits de la DIRCEN sont suffisants. Votre rapporteur se félicite des économies substantielles réalisées sur les frais de fonctionnement de la Direction, et notamment du C.E.P. Les économies engagées à partir de 1986 ont été réalisées grâce à une courageuse déflation d'effectifs et une réorganisation parfaitement menée des opérations de soutien des essais qui avaient trop largement conservé la configuration qui était exigée par les expérimentations aériennes, pourtant abandonnées depuis 1975.

° La sécurité du site paraît parfaitement assurée à votre rapporteur. Cela tant dans le domaine des risques éventuels de pollution que dans celui de la protection contre les risques envisageables d'intrusion. Les normes de sécurité retenues dans le domaine de la protection de l'environnement sont particulièrement sévères et beaucoup plus contraignantes que celles que s'imposent les autres pays pratiquant des expériences nucléaires. C'est ainsi que le site des essais est le plus éloigné de lieux habités parmi les sites d'essais recensés dans le monde. Moins de 2.500 personnes habitent dans un rayon de 500 kms autour des sites. La profondeur à laquelle sont effectués les tirs est exceptionnellement importante et les essais ont lieu dans une roche sûre (basalte) alors que la présence d'eau dans les terrains favorise un refroidissement rapide et une mise en dépression quasi-immédiate de la cavité de tir. La surveillance de la faune, de la flore et de la chaîne alimentaire dans l'ensemble de la région fait l'objet d'un contrôle continu alors que les examens annuels du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants se sont toujours révélés absolument négatifs. Le taux de radiation en Polynésie, qui a baissé, est d'ailleurs sensiblement inférieur au taux moyen mondial. Celui des affections malignes est quatre fois inférieur à celui constaté en métropole. Quant à la protection des sites, elle paraît assurée dans des conditions satisfaisantes. Les moyens de détection et d'intervention dont dispose le Commandant supérieur des Forces armées en Polynésie permettent d'assurer une bonne sécurité d'ensemble de la zone. Sur les sites eux-mêmes, les moyens radars, aériens, maritimes et terrestres (1.500 hommes) paraissent adaptés aux menaces envisageables. Votre rapporteur attache cependant une grande importance à la nécessité d'assurer une protection sans faille d'un site dont la valeur symbolique paraît essentielle dans le cadre de notre stratégie de dissuasion. Cette

constatation pourrait justifier la mise en place en permanence d'un potentiel renforcé d'interception et d'intervention aériennes.

° **La nécessité de la poursuite des expériences nucléaires.** La politique globale, notamment vis-à-vis des opinions publiques, menée par l'U.R.S.S. à l'encontre du nucléaire, qui constitue la seule menace réellement prise en compte par ce pays, aura pour effet d'augmenter les pressions à l'encontre de la pérennité de l'existence d'un potentiel dissuasif limité mais crédible en Europe et notamment en France. Dès lors, les initiatives diverses tendant à remettre en cause, notamment devant les opinions publiques, la poursuite des expérimentations nucléaires françaises, risquent de s'accroître. A cet égard, trois remarques s'imposent selon votre rapporteur.

- Malgré le haut niveau de maîtrise des armements nucléaires atteint par la France, la **nécessité de poursuivre certaines expérimentations** -le plus souvent de faible puissance- est impérative pour maintenir le caractère dissuasif du potentiel nucléaire national. Les tests sont en particulier nécessaires pour la mise au point des amorces, l'acquisition des données physiques indispensables pour la conception des différents types de charge, l'approfondissement de la connaissance des processus physiques complexes qui permettent de limiter le nombre des essais et, enfin, pour l'amélioration de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'arme atomiques.

- Face aux moyens de détection et d'intervention antibalistiques mis au point, voire même déployés, (1) par les Etats-Unis et surtout par l'U.R.S.S., le maintien de la capacité dissuasive du potentiel nucléaire de la France implique une **amélioration du durcissement et de la miniaturisation des charges nucléaires.**

(1) pour ce qui est de l'U.R.S.S. seulement.

- De fait, tout arrêt des essais nucléaires ne pourrait être envisagé que comme une conséquence d'une très substantielle réduction préalable des arsenaux nucléaires des deux plus grandes puissances. Cette conséquence devrait de surcroît être organisée afin de ne pas être discriminatoire à l'égard des puissances nucléaires moyennes que sont la France, la Chine et la Grande-Bretagne. Il serait en effet attentatoire à la sécurité des puissances nucléaires moyennes que les Etats-Unis et l'U.R.S.S., qui ont conduit un nombre d'essais sans commune mesure avec celui de la France, continuent de bénéficier de l'avantage dont ils disposent et qui leur permettrait de poursuivre l'accroissement qualitatif de leurs arsenaux nucléaires. Cet avantage est actuellement d'autant plus inquiétant qu'alors que le potentiel nucléaire français demeure et doit demeurer un potentiel de dissuasion, les arsenaux nucléaires très diversifiés des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. sont organisés afin de pouvoir mener des actions anti-forces sélectives qui expriment une stratégie d'emploi limité du nucléaire.

° La pérennité du site est assurée à moyen terme. L'usure du site à la suite des différents essais pratiqués jusqu'alors demeure modérée. En outre l'expérience acquise permet une réduction du nombre des tirs et une rationalisation optima de leur organisation. Par ailleurs la nature du sol, le choix judicieux de l'emplacement des cavités en fonction notamment de la puissance des tirs et, enfin, l'importance relative croissante des tirs de faible puissance permettent de limiter l'usure mécanique du site. En tout état de cause, d'autres possibilités de site de tir, présentant toutes les garanties de sécurité et d'isolement nécessaires, pourraient être envisagées, si la nécessité s'en faisait sentir, ce qui n'est pas actuellement le cas.

IV - LA DIRECTION DES APPLICATIONS MILITAIRES DU C.E.A. : LA POURSUITE DE LA MISE A NIVEAU DES TETES NUCLEAIRES DE LA FORCE DE DISSUASION

1. L'évolution des crédits : une croissance très modérée

Provenant des rubriques 51.88 et 51.90 de la section commune, les crédits de la **Direction des Applications militaires du C.E.A.** connaissent une **croissance modérée** puisque les AP augmentent de 3,5 % et les CP de 0,8 %. Cette faible augmentation conforte une tendance qui s'inscrit dans le long terme, et qui révèle une **diminution des crédits de la DAM au sein du titre V du budget de la Défense**. Les crédits représentaient 8 % de ce titre en 1981. Ils ne représentent plus que 6,7 % en 1989. Cette évolution n'est cependant pas catastrophique car elle est compensée par une sensible et progressive amélioration de la productivité de la DAM. Il convient à cet égard de noter que la DAM pratique une politique active d'optimisation de ces travaux dont l'un des éléments est le recours à la sous traitance. Les opérations de ce type concernent notamment la SNPI, l'Aérospatiale et la société Thomson. Elles ne concernent naturellement pas les parties les plus sensibles des programmes en cours.

2. La répartition des crédits : l'importance prépondérante des travaux de recherches.

Environ 70 % de ces crédits sont affectés à des **travaux de recherches et d'essais** alors que 30 % portent sur des opérations de fabrication et de maintien en condition opérationnelle des têtes nucléaires.

3. Les travaux en cours : les programmes TN 71 et TN 75

Outre les productions de têtes de missiles, de plus en plus fiables, sûres et durcies pour nos missiles préstratégiques ainsi que les actions de lancement des systèmes de propulsion, les programmes majeurs concernent les têtes TN 71 et TN 75.

La TN 71 qui équipe les missiles M4 a permis de franchir une étape importante dans la réduction du rapport poids puissance. La réduction substantielle du poids de la tête pour une puissance maintenue à 150 kt de la charge militaire permet d'atteindre un indice de qualité très satisfaisante. Ce progrès a permis une diminution très importante de la signature radar de la tête en même temps qu'une augmentation de la capacité d'emport de leurres. Une autre étape sera franchie avec la tête TN 75 qui, à partir de 1994, équipera les missiles M 45 prévus pour nos SNLE de la nouvelle génération. Elle sera plus légère et sa surface équivalent radar sera améliorée d'un facteur 100 à 1.000 par rapport à la TN 71, ce qui permettra de rendre plus efficaces les aides à la pénétration associée, cet ensemble donnant une capacité de pénétration suffisante jusqu'à l'arrivée du M5.

Ces effets substantiels sont rendus nécessaires en réplique à la modernisation des défenses ABM notamment en URSS où des réalisations très importantes sont en cours : modernisation du réseau Galosh, mises en place de radars anti missiles de plus en plus performants et de plus en plus nombreux, capacité anti missile des dernières générations de missiles anti aériens (SA X 12 notamment), recherches opérationnelles concernant des systèmes laser au sol, etc... L'importance de ces réalisations est habilement masquée par les critiques virulentes de la diplomatie soviétique et de ses divers relais à l'encontre du projet américain SDI, pourtant beaucoup moins avancé.

Pour ce qui est de l'arme à rayonnement renforcé, la technologie applicable à des têtes du volume de celles portées par nos missiles préstratégiques est parfaitement maîtrisée.

V - LES OBSERVATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR SUR LE MAINTIEN A NIVEAU DU POTENTIEL NUCLEAIRE NATIONAL DE DISSUASION

Grâce à la continuité de l'effort poursuivi par les gouvernements successifs, face aux progrès quantitatifs et qualitatifs réalisés tant sur le plan offensif que sur le plan défensif par l'URSS, le maintien à niveau des composantes nucléaires de la dissuasion française repose sur des réalisations tangibles. Ces réalisations s'inspirent cependant d'un souci de suffisance dissuasive minimale. De fait, à l'encontre des évolutions que l'on constate dans les forces nucléaires soviétiques ou américaines, la France continue de réfuter tout concept d'emploi sélectif du nucléaire ou de redondance dans les moyens. **Votre rapporteur se félicite de cette sage continuité, qui lui inspire cependant cinq observations.**

Première observation. Votre rapporteur prend acte avec la plus grande satisfaction de la poursuite dans les délais prévus des programmes Hadès et ASMP.

Ces programmes considérés par certains comme redondants apparaissent essentiels car ils renforcent la signification politique et militaire de nos armes nucléaires d'ultime avertissement. La complémentarité qui existe entre les deux systèmes a pour effet de les renforcer l'un l'autre. L'ASMP possède une remarquable souplesse d'emploi et une capacité de frappe en profondeur importante. Le système présente cependant des vulnérabilités notamment au niveau de l'avion porteur et des infrastructures au sol dont ce dernier est tributaire. Relativement peu coûteux, le missile Hadès est remarquablement précis et quasi impossible à intercepter une fois tiré. Sa mobilité au sol constitue tout à la fois un élément de souplesse d'emploi et de diminution importante de sa vulnérabilité avant le tir. Les progrès ainsi accomplis sont importants car nos armes nucléaires tactiques de la génération précédente comportaient de graves lacunes. La capacité de pénétration de la composante aérienne devenait sujette à caution compte tenu du renforcement de la défense aérienne et sol air des forces du Pacte de Varsovie alors que la portée, guère supérieure à 100 kilomètres, de nos Pluton affectait la signification militaire et surtout politique de ce système d'arme.

La souplesse d'emploi, la précision, la portée, la capacité de pénétration accrue des systèmes Hadès et ASMP entraînent une **évolution sensible de la valeur de nos armes d'ultime avertissement**. Il reste que tout en ne considérant en aucun cas ces armes comme une super artillerie dont l'emploi s'intégrerait dans une quelconque doctrine de graduation de la riposte, votre rapporteur déplore la conception, lui semble-t-il de plus en plus restrictive, qui paraît soutenir la doctrine d'emploi de notre armement désormais dit "pré-stratégique". Le risque lui paraît en effet se profiler qu'au nom d'une conception de plus en plus réductrice du concept de dissuasion, l'on s'achemine vers un découplage rigoureux et absolu entre les manoeuvres de nos forces terrestres et la menace de nos armes nucléaires d'ultime avertissement. S'il était confirmé, un tel découplage -qui n'a jamais existé dans la doctrine originelle, ne serait-ce qu'en raison de la portée limitée de nos missiles Pluton- ne risquerait-il pas de priver nos forces armées conventionnelles du facteur permanent d'incertitude pour l'adversaire que faisait peser le risque d'emploi de nos armes nucléaires tactiques ? L'efficacité dissuasive de la manoeuvre de nos forces conventionnelles ne risquerait-elle pas de s'en trouver affectée ?

Votre rapporteur estime en outre que la mobilité et surtout la portée des systèmes Hadès et ASMP pourraient permettre, tout en réaffirmant le caractère unique massif et non renouvelé de leur emploi, de conférer une signification éventuellement plus européenne à la gesticulation de ces systèmes d'arme. Un tel geste renforcerait singulièrement la défense de l'Europe dont l'une des pierres d'achoppement traditionnelles résulte précisément des ambiguïtés qui pèsent sur les conditions d'emploi du nucléaire préstratégique français en raison notamment de la faible portée qui était jusqu'alors la caractéristique principale des armements nucléaires français d'avertissement. Cette observation donne toute sa valeur à l'importance d'un programme "super ASMP". Par la profondeur encore accrue qu'il conférerait à nos armes dites préstratégiques, ce programme autoriserait des postures de gesticulation, plus intéressantes encore pour nos alliés que celles qu'offrirait la combinaison Hadès-ASMP. De plus la technologie spécifique et unique au monde du missile ASMP -surtout avec une allonge accrue- paraît de nature à intéresser certains de nos partenaires et à permettre ainsi un meilleur amortissement de ce programme dans le cadre d'une coopération européenne souhaitable.

Seconde observation. Le problème de l'opportunité pour la France de se doter d'un armement à effets collatéraux réduits reste posé. La France maîtrise la technologie nécessaire à la production de ce type d'armement. Les armements de ce type ne risqueraient-ils pas

d'établir une chaîne sans rupture entre le conventionnel et le nucléaire et d'affecter, de ce fait, la valeur dissuasive du secours au nucléaire ? La conjoncture internationale actuelle est-elle propice à l'introduction d'un type d'armement nouveau quoiqu'incontestablement défensif ? Ces interrogations ne sont pas à négliger. On peut également se demander tout aussi légitimement si une arme à effets collatéraux réduits ne contribuerait pas à renforcer la signification européenne de notre armement nucléaire d'ultime avertissement en ajoutant un élément de souplesse supplémentaire à ceux qui résultent d'ores et déjà de la portée, de la mobilité et de la précision accrue du système Hadès et ASMP. On peut également fort légitimement faire valoir que la valeur -par nature principalement défensive- de ce type d'armement pourrait permettre de compenser en partie les déséquilibres persistants sur le théâtre européen dans le rapport comme dans la structure des forces.

Troisième observation. Les progrès dans le domaine de l'acquisition des objectifs. L'accroissement de la portée des vecteurs de nos armements préstratégiques souligne l'importance du problème de l'acquisition des objectifs assignés à ce type d'armement. Les très graves lacunes qui existaient dans ce domaine sont en passe d'être en partie comblées -et votre rapporteur s'en félicite tout particulièrement. La combinaison des Mirages FI CR, dotés de capacités de pénétration accrues du système d'investigation électronique Elodée qui entre actuellement en service, des drones de reconnaissance CL 289 dont sera dotée l'Armée de Terre à partir de 1991 et du radar hélicoptère Orchidée constituera une gamme de moyens satisfaisants auxquels il conviendra d'ajouter les possibilités nouvelles résultant du satellite d'observation Hélios qui sera mis en service en 1993. Il reste que mis à part le satellite Hélios et compte tenu de la densité des défenses sol air adverses, ces moyens sont des moyens qui demeurent vulnérables et dont la portée pratique reste limitée et, de fait, peu compatible avec la portée et la doctrine d'emploi actuel de nos futures armes dites pré-stratégiques. De fait, en dépit des progrès en cours, le problème de l'acquisition des objectifs demeure -selon votre rapporteur- un problème majeur. L'interopérabilité entre les moyens nationaux et les moyens analogues ou plus perfectionnés en cours de développement pour les forces armées des pays membres de l'OTAN devra de ce fait impérativement être recherchée. Il paraît impératif que nos moyens de traitement des informations relatives au champ de bataille puissent, concurremment à nos moyens nationaux d'investigation, être alimentés par les moyens d'acquisition des objectifs particulièrement performants dont le déploiement est programmé par nos alliés en Europe. Il s'agit là d'une nécessité

opérationnelle soulignée par les risques d'attrition de nos moyens propres ainsi que par la rapidité d'évolution et la profondeur d'un éventuel combat futur.

Quatrième observation. Des progrès substantiels et au demeurant fort nécessaires face à la précision accrue des systèmes adverses sont en cours d'achèvement dans le domaine du durcissement. Votre rapporteur prend notamment acte de l'achèvement du durcissement du site d'Albion contre les différents types d'agressions. Il observe également la poursuite dans des conditions satisfaisantes des programmes de renforcement et de redondance du réseau de communication et de commandement de nos forces nucléaires (programme d'avions relais **Astrate** et programme de transmissions durcies **Ramsès**). Outre la nécessaire poursuite des extensions prévues de ces programmes, votre rapporteur continue de **déplorer certaines faiblesses relatives**. La protection de l'Ile Longue ainsi que le durcissement du local de maintenance des SNLE lui paraissent pouvoir être renforcés. Les équipements de protection et de survie de certains PC paraissent pouvoir être encore améliorés alors que certains moyens mobiles pourraient être renforcés afin de permettre, quelles que soient les circonstances, une grande mobilité et un positionnement aléatoire et imprévisible des centres de décideurs. Enfin la protection, le durcissement, le camouflage et la dispersion de certains dépôts d'armes nucléaires préstratégiques paraissent devoir être encore améliorés

Cinquième observation. Votre rapporteur se félicite de la poursuite, dans des délais respectés, du programme de refonte **M4** de nos SNLE ainsi que celle du programme **SNLE-NG**. On rappelle que le programme de refonte **M4** qui a pour objet l'adaptation des carènes à l'emport de missiles **M4** est également l'occasion de perfectionner les moyens de navigation, d'augmenter la discrétion de nos SNLE, d'améliorer les moyens de détection et enfin de doter nos sous-marins stratégiques de missiles d'auto-défense à changement de milieu **SM 39**.

Après l'**Inflexible** doté dès l'origine de **M4**, le **Tonnant** a achevé sa refonte à la fin 1987, l'**Indomptable** refondu entrera en service en juillet 1989 et le **Terrible** en août 1991. La permanence à la mer du système **M4** est ainsi assurée depuis 1987 et 5 sous-marins dotés **M4** seront opérationnels en 1992. Quant au SNLE de la nouvelle génération, d'une discrétion très considérablement accrue, et doté de tubes permettant l'emport de **M 45** et ultérieurement de **M5**, le premier exemplaire devrait être livré en 1994 et le second en 1996. Le missile **M5** pour 1994 glisse désormais à l'horizon 2002.

Cependant la liaison entre le M4 et le M5 paraît opportunément assurée par le M 45 doté d'aides à la pénétration qui paraissent suffisantes compte tenu des menaces d'interception envisageables dans la dizaine d'années à venir.

VI - UN PROBLEME NON RESOLU QUOIQUE MAJEUR POUR L'AVENIR : LA NECESSAIRE PERENNISATION DE LA COMPOSANTE SOL SOL IMPLIQUE LE DEPLOIEMENT D'UN MISSILE A POSITIONNEMENT ALEATOIRE

Votre rapporteur a pris acte avec satisfaction de l'achèvement du programme de durcissement du plateau d'Albion ainsi que des projets -encore peu explicités- tendant à "poursuivre la modernisation" de ce site.

Ces perspectives appellent selon lui trois observations.

1. L'importance de la pérennisation du Plateau d'Albion nonobstant la vulnérabilité supposée de ce site. Votre rapporteur considère comme intéressante la pérennisation du Plateau d'Albion indépendamment de la vulnérabilité de ce site, qui en dépit des travaux récents qui y ont été accomplis, semble demeurer, quoiqu'atténuée, en raison même de la fixité et du caractère connu de l'emplacement des silos. En effet, l'existence d'une capacité de rétorsion nucléaire sur le sol national, quelle qu'en soit la vulnérabilité résiduelle, obligerait un adversaire potentiel à tenter de réduire une telle menace potentielle pour lui et, partant, quels que soient les moyens employés, à signer une agression majeure contre un intérêt national à l'évidence vital. C'est la raison pour laquelle, nonobstant toute considération de vulnérabilité résiduelle éventuelle de certains éléments du site d'Albion, votre rapporteur attache la plus haute attention au maintien à niveau de la capacité opérationnelle de cet élément de notre dissuasion.

2. L'existence d'une composante balistique sol sol est un nécessaire complément de notre système balistique stratégique embarqué sur sous-marins

La composante sol sol permet de se mettre à l'abri de percées technologiques dans le domaine de la détection, mais aussi de la lutte ASM pour laquelle des moyens nouveaux, notamment

nucléaires, pourraient désormais être utilisés par les Marines des deux plus grands Etats.

. L'existence d'une composante sol-sol crédible permet de couvrir le risque de la disparition non élucidée d'un ou plusieurs SNLE. Ce point est essentiel car toute incertitude sur les conditions de la disparition d'un SNLE à la mer pourrait porter atteinte à la crédibilité globale de notre processus de dissuasion.

1. L'existence d'une composante sol sol modernisée est indispensable pour valoriser la capacité dissuasive de nos SNLE, face notamment aux progrès de la défense anti missile soviétique. Un tir sol sol permettrait notamment d'éblouir, voire de détruire, une partie des moyens anti missile adverse, préparant ainsi le tir de nos SNLE.

Les moyens sol sol positionnés sur le territoire national de la France ont, contrairement aux missiles emportés par nos SNLE, des capacités spécifiques de tir tendu et de réduction des délais de préavis pour l'adversaire, en raison notamment de leur faible éloignement de leurs cibles potentielles. Ils complètent ainsi parfaitement les qualités propres des systèmes emportés par sous-marins.

3. La nécessité d'une composante sol sol à déploiement aléatoire

Trois raisons majeures, les unes affichées, les autres non, semblent être à l'origine de l'opposition en gestation de l'actuel Gouvernement en général et du Président de la République en particulier à la mise en place d'un système sol sol mobile.

La première raison semble être d'ordre financier. Un tel système est cher : plus de 20 milliards pour les seules dépenses de développement et d'industrialisation. Sa mise en chantier interviendrait concurremment au programme SNLE-NG dont on sait qu'il connaît une forte dérive du coût.

La seconde raison est d'ordre doctrinale. Elle repose sur l'idée que la dissuasion française, dont on craint que l'existence ne soit de plus en plus contestée sur le plan international, doit demeurer

une dissuasion pure et dure, fondée sur la notion de stricte suffisance. L'existence de deux systèmes balistiques serait considérée comme pouvant être interprétée comme une redondance mal venue dans le contexte des efforts en gestation dans le domaine de la maîtrise des armements.

La troisième cause de réticence repose -semble-t-il- sur la crainte de réactions négatives d'une partie de l'opinion publique, qui risquerait -pense-t-on- d'être choqué par le risque supposé qui résulterait d'une mobilité de certains éléments nucléaires sur le sol national.

Ces arguments ne sont pas à mépriser ni à sous-estimer. Mais ils ne sont pas dirimants. Prévue pour 1996 au plus tard, la mise en service du S4 interviendrait alors que l'essentiel du poids du programme de SNLE-NG aurait déjà été supporté. Au demeurant, le coût du S4 représenterait une dépense de l'ordre de 2,5 % par an des crédits du titre V si l'on suppose un étalement de ce programme sur huit années. En ce qui concerne la redondance supposée d'un tel système, votre rapporteur renvoie à ce qui a été dit sur la nécessaire complémentarité entre nos deux composantes balistiques stratégiques. Leur vocation est de se valoriser l'une l'autre par une action combinée et simultanée, de nature à singulièrement compliquer les paramètres d'une éventuelle interception, voire d'une destruction préemptive de nos possibilités de rétorsion ultime. Enfin, l'argument de l'opinion publique, s'il doit être pris en compte, n'en procède pas moins selon votre rapporteur d'une interprétation caricaturée de la notion de missile mobile.

Le projet n'est en effet en aucun cas de promener en permanence des missiles nucléaires sur le sol national. Il s'agit par un **positionnement aléatoire, secret, dispersé et durci** de tout ou partie de notre composante balistique sol sol, de rendre impossible à un prix raisonnable une quelconque action préemptive contre cet élément de notre force de dissuasion. Votre rapporteur remarque, au demeurant, que les Soviétiques ne sont pas -pour ce qui les concernent- insensibles à cet argument ainsi qu'en témoigne la vigueur avec laquelle ils défendent dans les négociations internationales la pérennité de la mobilité de leur composante balistique sol sol stratégique. Il y voit un signe révélateur.

Votre rapporteur est par ailleurs très réservé sur l'opportunité qu'il y aurait à faire longtemps dépendre notre

composante balistique sol sol, dont il a expliqué qu'elle lui paraissait un élément nécessaire au maintien de la crédibilité du tir balistique mer sol dans les années à venir, d'un positionnement fixe et connu et, de ce fait, vulnérable. C'est la raison pour laquelle la mise en place de M 45 à Albion serait une substitution fort peu satisfaisante du programme S4. Quant à l'utilisation des silos fixes d'Albion pour y entreposer en permanence un missile miniaturisé et monochrome conçu pour être mobile, et de ce fait cher, tel le S4, elle lui apparaîtrait comme un fort coûteux non sens. En fait, la solution au problème du dispersement, du positionnement aléatoire, de la mobilité et du durcissement de la composante sol sol ne devrait pas être durablement ajournée.

Compte tenu de la limitation prévisible de l'ampleur de leur déploiement et des progrès en cours de développement dans le domaine des aides à la pénétration et de la furtivité des têtes, la vulnérabilité des systèmes balistiques résultera désormais moins à terme des systèmes de défense anti missile que du positionnement fixe au sol des systèmes considérés. Les Soviétiques l'ont bien compris, qui attachent dans les négociations sur la maîtrise des armements une importance toute particulière à la pérennité de leur propre système mobile d'une part, et à la disparition des systèmes mobiles des autres pays, d'autre part.

Les débats qui ont eu lieu aux Etats-Unis sur les modalités de déploiement du missile MX soulignent certes la complexité technique et politique du problème, même dans un pays disposant de vastes étendues quasi désertiques et de moyens financiers guère comparables à ceux de la France. Il reste que le problème était, aux Etats-Unis, rendu singulièrement plus complexe par la perspective de la conclusion des accords START qui exigeaient des possibilités de comptage des systèmes déployés. Cette exigence ne concerne pas la France. De fait le problème étant en réalité moins celui de la mobilité que celui du dispersement et du positionnement aléatoire d'un nombre relativement limité de missiles de faible dimension, des solutions existent à l'échelle de la France : dispersement et positionnement aléatoire entre les bases aériennes et le Plateau d'Albion au demeurant susceptible d'extension, voire éventuellement dans d'autres sites militaires ; enfouissement sous un massif montagneux d'un système semi mobile sur rail ou sur camion ; mobilité des vecteurs dissociée de la mobilité des têtes qui peuvent être portées séparément par hélicoptères ou prépositionnées dans un nombre important et variable de sites ;

**alternance de période de mobilité des vecteurs et de période de fixité ;
compromis entre les diverses solutions esquissées, etc ...**

TROISIEME PARTIE : BREF EXAMEN DES AUTRES ACTIONS MENEES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE

I - LE SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMEES (ACTION 03)

C'est moins en raison de l'ampleur -modeste- de son budget qu'en raison d'une évolution qu'il juge inquiétante, quoiqu'encore peu perceptible, de l'opinion publique à l'égard des problèmes de défense et notamment de la perception des menaces, que votre rapporteur a cette année choisi le S.I.R.P.A comme l'un des points du budget de la Section commune susceptible de mériter une attention particulière.

1. L'importance de l'état de l'opinion vis-à-vis de la défense justifie une action globale des pouvoirs publics que votre rapporteur estime insuffisante.

Votre rapporteur considère comme capitale la maîtrise de la relation entre la défense et l'opinion publique. Il estime cependant que l'ampleur de ce problème est telle qu'elle excède largement la seule compétence d'un service technique aussi performant soit-il. Le S.I.R.P.A. ne doit, selon votre rapporteur, être qu'un élément technique à la base et au service d'un ensemble d'actions, encore bien insuffisamment développées, et qui doivent s'étendre au système éducatif français, aux collectivités locales, aux médias de grande diffusion et surtout au gouvernement dans son ensemble.

Un phénomène d'opinion généralisé est en effet en cours qui mérite une attention toute particulière et qui justifie une action globale et déterminée de la part des pouvoirs publics.

Les négociations sur le désarmement, "l'effet Gorbatchev" et le développement du terrorisme international ont profondément modifié la perception des menaces dans tous les pays d'Europe occidentale. Alors qu'il y a cinq ans, 60 % des Français considéraient que les risques majeurs provenaient de la politique et du potentiel militaire de l'URSS, ils ne sont plus que 17 % dans ce cas en 1988. La conséquence de cette évolution de l'opinion publique est grave car quel que soit le critère d'appréciation retenu (importance des dépenses militaires, approbation de la présence de troupes françaises en R.F.A., soutien à la modernisation de la force de dissuasion) l'adhésion des Français à l'effort de défense diminue.

Cette évolution, sensible en France, est plus marquée encore chez nos partenaires européens où l'on constate que les deux fondements de la défense de l'Europe, l'OTAN et la dissuasion nucléaire, reçoivent une adhésion de plus en plus chichement mesurée. Les conséquences sont -là encore- inquiétantes. De la crise ouverte au Danemark à l'occasion du droit d'escale de navires portant des armements nucléaires, à la très violente contestation des vols militaires à basse altitude en R.F.A. en passant par le retrait des F 16 américains de la base espagnole de Torrejon, on constate que, sous la pression des opinions publiques, les engagements à l'égard de l'Alliance s'effritent.

Cette évolution est particulièrement inquiétante car les données objectives de la sécurité de l'Europe de l'Ouest ne se sont pas améliorées dans la période récente. Bien au contraire, le traité de Washington, en supprimant les éléments les plus crédibles du couplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis -car le seul susceptible d'atteindre le sol soviétique depuis le théâtre européen- a pour effet d'accroître singulièrement la vulnérabilité de l'Europe. Dans le même temps, l'analyse de l'état des forces du Pacte de Varsovie montre que -"effet Gorbatchev" ou pas- leur posture offensive ne se dément pas. La puissance de feu augmente (de 1,8 à 2,2 contre 1 en deux ans) ; la disponibilité opérationnelle, c'est-à-dire l'aptitude à mener des opérations offensives surprises, s'améliore

spectaculairement ; l'équipement devient technologiquement comparable, voire dans certains cas supérieur, à celui des forces de l'OTAN alors que leur supériorité quantitative demeure de l'ordre de 1 à 3.

Face à des vulnérabilités qui augmentent, la perception des risques diminue. Le nécessaire rétablissement d'un équilibre dissuasif en Europe passe prioritairement par les **opinions publiques.** Cette observation générale est singulièrement avérée pour ce qui est de la France, cependant moins touchée que ses partenaires par le mouvement d'opinion qui vient d'être décrit.

Il est en effet généralement reconnu que l'existence d'une force de dissuasion autonome limite, en France, l'ampleur des contestations à l'égard de la politique de défense. Cet acquis est cependant fragile car la dissuasion implique des contraintes particulières devant l'opinion publique. La dissuasion ne constitue pas un acquis figé. La dissuasion est un état fragile dont la crédibilité dépend de la perception par l'adversaire potentiel des capacités militaires du pays mais aussi de la détermination des gouvernants et de l'adhésion des citoyens à la doctrine de défense.

L'ampleur des problèmes qui se posent -le rôle de l'opinion publique dans la crédibilité de la dissuasion, le décalage croissant et généralisé à toute l'Europe occidentale entre la perception et la réalité des menaces et l'importance de l'enjeu, la pérennité du libre arbitre des nations de l'Ouest de l'Europe- justifient dans le domaine de l'information en matière de défense une action déterminée et globale qui ne peut être initiée et développée qu'à l'échelon gouvernemental le plus élevé. Trop pusillanime, ponctuelle et parcellaire l'action des pouvoirs publics dans ce domaine est considérablement disproportionnée à l'ampleur des enjeux.

2. La politique menée par le S.I.R.P.A. semble s'orienter autour de priorités récemment redéfinies avec opportunité.

La directive du 16 janvier 1987 du ministre de la Défense concernant l'information et la communication dans les armées fixe

un certain nombre de directions permettant, selon votre rapporteur, une optimisation de l'action spécifique du S.I.R.P.A.

Afin d'éviter une dispersion des moyens, un certain nombre de priorités ont ainsi opportunément été dégagées.

° **La décentralisation au niveau des commandements locaux des informations concernant la vie des unités.** Cette option évite les lenteurs et les lourdeurs résultant d'une centralisation excessive. Elle permet une information plus rapide et mieux adaptée à la demande.

° **Le recentrage de l'information sur deux dossiers prioritaires, la politique militaire de défense et le service national.** L'image des armées doit être définie dans le long terme et un schéma directeur de communication en matière d'image des armées doit être élaboré en liaison avec les états-majors pour la période 1989-1991. Quant à l'information sur le service national, dont il a été constaté qu'elle conditionnait largement l'image des armées dans l'opinion, il semble qu'elle visera prioritairement la cible des jeunes entre le moment de leur recensement et celui de leur incorporation. En effet, cette tranche d'âge des 17-20-21 ans est souvent mal informée sur l'échéance du service national qu'elle redoute. Il en résulte une assez mauvaise image de l'armée dans une tranche d'âge particulièrement importante et sensible.

° **La détection des fausses nouvelles et la gestion de l'information en temps de crise.** Il s'agit là d'une innovation essentielle réalisée en 1987. Cette innovation part de la constatation des dommages que peut causer dans l'opinion publique la diffusion de fausses nouvelles. Les transmissions par satellites augmenteront sans cesse à cet égard la vulnérabilité des démocraties qui pourront recevoir sans contrôle, sur le territoire national, depuis l'étranger, des nouvelles inexactes de nature à porter atteinte à l'esprit de défense. Il importait de ne pas rester totalement désarmé au regard de cette dissymétrie entre les démocraties et les Etats totalitaires. C'est ainsi qu'a été créé le 9 janvier 1987 le COPID (Centre opérationnel de Presse Internationale de Défense) dont la mission est triple : alerter les instances gouvernementales, militaires, et les médias nationaux sur les mises en cause dans les médias étrangers des intérêts militaires de la France partout dans le

monde, d'une part ; analyser le climat médiatique qui entoure nos intérêts, d'autre part ; proposer et conduire les réactions médiatiques décidées, enfin.

Le COPID, qui analyse en temps réel quotidiennement une masse de dépêches, d'articles et d'émissions images et sons en provenance du monde serait, avec des moyens renforcés, amené à intensifier son action en temps de crise. Il est conçu pour évoluer sans solution de continuité vers le temps de crise ou de guerre et est organisé comme une structure d'accueil capable de recevoir un renfort progressif de tous les moyens du S.I.R.P.A., notamment d'une agence d'images en cours de constitution à l'E.C.P.A.

Le COPID utilise des moyens technologiques modernes, notamment le système de réception automatique des dépêches d'agences pour rédaction qui permet de consulter, de traiter et de distribuer rapidement les informations provenant des agences de presse. L'efficacité du COPID dépend également du dialogue, confiant et permanent, développé avec les journalistes à la disposition desquels le COPID met des informations actualisées et objectives.

Votre rapporteur approuve entièrement ces actions prioritaires. Deux observations cependant.

Première observation. Votre rapporteur déplore que l'action médiatique qui semblait avoir été prévue pour expliquer à l'opinion la nécessité de l'effort financier qu'implique la loi de programmation paraisse avoir été suspendue. Une telle décision, si elle était confirmée, risquerait d'apparaître, soit comme l'expression d'une révision des priorités gouvernementales vis à vis de la défense de la Nation, soit comme la manifestation d'une crainte de justifier devant l'opinion publique un aspect important de la politique du gouvernement de la France.

Seconde observation. La politique de défense de la France, globalement bien comprise dans notre pays, l'est généralement assez mal chez nos alliés en raison des spécificités doctrinales et de

certains conséquences opérationnelles qu'implique une politique de dissuasion autonome. Un effort d'information et d'explication auprès de la presse et des leaders d'opinion en Europe, et notamment en R.F.A., ainsi qu'aux Etats-Unis, apparaîtrait de ce fait particulièrement opportun dans le contexte international actuel.

3. Les moyens du S.I.R.P.A. : une exploitation optimale de moyens en diminution en termes réels.

A - Les moyens financiers.

Avec 53,53 MF de crédits de fonctionnement et 16,5 MF en titre V, le budget du S.I.R.P.A. ne constitue pas un budget très important, même au sein de la section communé.

Ce budget ainsi que son évolution semblent cependant satisfaisants à votre rapporteur.

Il est clair cependant que le budget du S.I.R.P.A. n'a pas suivi l'évolution des coûts et a subi depuis 1982 une perte de pouvoir d'achat que son Directeur estime à 30 %. Cependant, pour rester efficace, une structure telle que le S.I.R.P.A. doit demeurer, selon votre rapporteur, une structure relativement légère et inventive recherchant en permanence une optimisation de ses ressources. A cet égard la politique poursuivie tendant à rationaliser les publications (suppression de certains doubles emplois), à développer les ressources publicitaires ou à rechercher les actions en partenariat ou en coproduction apparaît comme une réussite et sa poursuite doit être encouragée. De même, on doit se féliciter de la non-imputation sur le budget du S.I.R.P.A. de dépenses spécifiques ponctuelles, comme celles afférentes aux opérations confiées au S.I.R.P.A. dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Dans le cadre d'une politique d'information publique sur les armées qui devrait être étendue à l'ensemble de l'action gouvernementale, il apparaît opportun à votre rapporteur que certaines actions en partenariat soient développées notamment avec le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Intérieur, et ceux des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération.

Nonobstant le fait que, selon votre rapporteur, le S.I.R.P.A. doit demeurer une structure dont la légèreté garantit le dynamisme, le S.I.R.P.A. manque manifestement de moyens financiers pour mener de grandes campagnes de communications au niveau national. Cependant de telles campagnes -qui, à condition de n'en point abuser, seraient utiles en certaines circonstances- doivent selon votre rapporteur autant être menées au niveau de l'information gouvernementale qu'à celui, fort onéreux et délicat à manier, des actions publicitaires audiovisuelles notamment. Présenté sous forme d'information, le coût d'un certain nombre d'actions de communication pourrait se trouver diminué.

B - Les moyens humains.

Le S.I.R.P.A. (1) compte 670 personnels civils et militaires.

° A l'Ecole Militaire, au "S.I.R.P.A.-Central", on compte environ 225 personnes : 75 appelés (32 % des effectifs), 114 officiers (50) et sous-officiers (64) (52 % des effectifs) et 26 personnels civils (10 catégorie A, 6 catégorie B, 3 catégories C et D, 7 ouvriers) (16 % des effectifs).

° Au fort d'Ivry (E.C.P.A) on compte environ 450 personnes, civils, militaires de carrière et appelés.

Affectation très demandée, le S.I.R.P.A. accueille des appelés de qualité, dont les compétences (linguistiques, rédaction, communication) sont pleinement utilisées. Cependant ces appelés "tournent" très rapidement. Les personnels officiers et sous-officiers manquent incontestablement, à l'origine, de qualification dans le domaine de la communication et leur affectation au S.I.R.P.A. est -comme il se doit- d'une durée moyenne de deux ans. Quant aux personnels civils, seuls éléments stables, ils restent peu nombreux et

(1) Les personnels affectés aux opérations de relations publiques dans les Régions militaires ne sont pas comptabilisés dans ce tableau d'effectifs.

le niveau des rémunérations freine les possibilités de développement dans ce domaine. Cette situation est particulièrement sensible à l'E.C.P.A., qui connaît un **sous-effectif certain de personnels civils d'encadrement et de conception**, notamment en raison du fait que les rémunérations y sont très inférieures à celles du secteur audiovisuel. Il y a sans doute sur ce **point spécifique un effort à mener afin de conserver la bonne image professionnelle du S.I.R.P.A. dans le monde de l'audiovisuel.**

C - L'Etablissement de Conception et de Production audiovisuelle (E.C.P.A.).

L'E.C.P.A. a une triple fonction. Il **produit ou coproduit** des supports audiovisuels d'information, de promotion ou d'instruction commandités par les Armées mais il réalise aussi des productions au profit d'organismes précis dont l'action présente un intérêt pour la Défense. L'E.C.P.A. a, en second lieu, une fonction de **diffusion de l'information**. Il peut diffuser en temps réel images et sons en tous points du monde. Il met à la disposition des médias les images et les sons de l'actualité nationale et internationale sur les problèmes militaires et de défense. Enfin, l'E.C.P.A. **concerne l'ensemble du patrimoine audiovisuel photographique, cinématographique et sonore des Armées**. Il possède un fonds d'archives thématiques qui est l'un des plus importants d'Europe.

L'E.C.P.A. produit chaque année une trentaine de films (20 heures de projection), une soixantaine de vidéogrammes (35 heures d'écran), une trentaine de montages audiovisuels, plus de 500 reportages photographiques (quelque 60.000 images), 7.000 duplications de cassettes vidéo, 3.000 prêts de films, 250 copies de films, 2.500 copies de montages audiovisuels, 160.000 duplicatas de diapositives, etc...

D - Les activités du S.I.R.P.A.

On trouvera en annexe n° 1 un tableau synthétique rappelant l'ensemble des activités du S.I.R.P.A. en 1988.

II - LE SERVICE DE SANTE DES ARMEES (ACTION 06)

Peu connu du grand public, mais reconnu en France et à l'étranger pour son efficacité, le service de santé des armées mérite une attention particulière. Au demeurant avec des crédits de paiement de 1 776,9 MF hors fonds de concours le budget du service de santé des armées est un budget important, géré avec une exemplaire rigueur.

1 - Un budget qui, malgré une diminution en francs constants, demeure satisfaisant grâce aux ressources des fonds de concours

Malgré une sensible augmentation du titre V (+ 19 %) le total des crédits de paiement du budget du service de santé des Armées connaît une croissance globale modérée (+ 3,6 %) et une quasi déflation pour ce qui est des crédits de fonctionnement qui sont, de loin, les plus importants. De fait, les crédits budgétaires alloués au service de santé des armées n'ont cessé de diminuer en francs constants (- 15 % depuis 1982).

A - LES CREDITS DE PAIEMENT

	intitulés	Loi de finances 1988	Projet de budget 1989	Taux d'évolution
TITRE III	Rémunérations et charges sociales	766 366 000	790 091 000	
	Fonctionnement	733 712 000	730 908 000	
	Total	1 500 078 000	1 520 999 000	= 1,3 %
TITRE V	Matériels	128 700 000	95 000 000	
	Infrastructure	86 300 000	161 000 000	
	Total	215 000 000	256 000 000	= 19 %
	Total titre III + titre V	1 715 078 000	1 776 999 000	= 3,6 %

B - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

TITRE V	1988 Loi de Finances	1989
MATERIELS	182 000 000	94 000 000
INFRASTRUCTURE	173 000 000	255 000 000
Total	355 000 000	349 000 000

Le projet global de budget du service de santé appelle trois observations de la part de votre rapporteur.

Première observation. La lecture du budget du service de santé doit être corrigée par la prise en compte de la rétribution des activités remboursables du service qui sont en augmentation et qui représentent, sous forme de fonds de concours, une part importante du budget du service de santé des Armées.

Deuxième observation. A la suite de la dénonciation par la Cour des Comptes d'abus répétés et caractérisés dans la gestion des fonds de concours, la libre disposition de ces derniers a récemment été subordonnée à l'exigence d'un visa d'engagement préalable à toute utilisation accordé, souvent tardivement, par un contrôleur financier extérieur au service considéré.

Une telle procédure, justifiée dans son principe compte tenu des abus constatés, est particulièrement pénalisante pour le Service de Santé des Armées en raison de l'importance du fonds de concours dans le fonctionnement de ce service, dont les recettes proprement budgétaires sont en déflation. La rigueur de gestion du Service de Santé et la possibilité d'en contrôler à tout moment les différents éléments devraient permettre, dans le cas spécifique du Service de Santé, l'octroi d'un visa d'engagement anticipé. Un tel visa, qui ne serait pas exclusif des nécessaires procédures de contrôle à posteriori, éviterait les graves difficultés de gestion constatées au cours de l'année 1988, en permettant un engagement des recettes des fonds de concours dans les mêmes conditions que celles des crédits budgétaires.

Troisième observation. Les limites à la déflation des crédits de fonctionnement. Les efforts de réorganisation qui rendent possible la politique de déflation des crédits de paiement comportent des limites qui ne semblent pas loin d'être atteintes. La rationalisation de l'implantation des hôpitaux (4 hôpitaux supprimés en 1988) n'est pas loin d'être achevée, sauf à consentir de dommageables abandons. Le bénéfice des mesures de restructuration et de déflation des effectifs est en partie obéré par le coût social de telles mesures. Le maintien de lourdes responsabilités pour le service, en matière de thermalisme, notamment paraît peu justifiable et pourrait opportunément être révisé. Cependant l'abandon de ces responsabilités paraît se heurter à de fortes rigidités notamment de la part des usagers de ces établissements. Enfin et surtout, le taux d'environnement en personnel paramédical des lits du Service de Santé est notoirement insuffisant puisqu'il est inférieur dans une proportion qui varie de 1 à 2 à 2 à 3 par rapport à celui du secteur civil.

2 - Analyse des dépenses du titre III : la poursuite d'une politique de quasi-déflation

. La rubrique **rémunération et charges sociales (RCS)** comporte diverses mesures destinées à l'augmentation des soldes, la prise en compte des indemnités pour charges militaires et primes de qualification des médecins, pharmaciens et vétérinaires, ainsi que le relèvement du prêt des appelés.

. Pour ce qui est des **crédits de fonctionnement** stricto sensu, les principales actions prévues en 1989 concernent :

- le ravitaillement sanitaire du service courant des formations et unités soutenues par le service de santé des armées, pour assurer leur fonctionnement en médicaments, matériels consommables et non consommables à usage médical et d'exploitation,
- la maintenance des matériels d'équipements, de laboratoires, d'informatique, bureautique et télématique,
- les dépenses de carburants, de chauffage, d'éclairage, d'eau, de frais de déplacements,
- les travaux d'entretien, de conservation et d'adaptation de l'ensemble du patrimoine immobilier dont dispose le Service de Santé des Armées.

La diminution, constatée dans le domaine des crédits de fonctionnement, s'explique par une mesure de transfert interne au sein du budget de la défense de dépenses de crédits d'alimentation au profit du budget de la marine.

3 - Analyse des dépenses du titre V : une sensible augmentation

Les principales mesures qui seront entreprises en 1989 portent sur deux séries d'action. Il s'agit, d'une part, du renouvellement et de la modernisation des équipements des établissements et ceux relatifs à la réserve de mobilisation, en particulier, les matériels médico-chirurgicaux, d'exploitation, d'imagerie médicale, d'électricité médicale et de laboratoire, l'achat de médicaments nécessaires à la mise en condition des formations de mobilisation, la poursuite du plan de réalisation de groupes chirurgicaux modulaires. Cette première série de mesure devrait notamment permettre la poursuite de la modernisation des formations sanitaires de campagne ainsi que celle du programme de réalisation de seringues d'autoprotection à trois compartiments. La seconde série d'actions concerne d'autre part, le remplacement de centraux téléphoniques, la mise en place de télécopieurs et l'extension du réseau informatisé des services de bio-chimie des hôpitaux d'instruction des armées. Pour ce qui concerne le domaine de l'infrastructure, l'on doit noter la poursuite des opérations en cours de réalisation, notamment le regroupement du centre de recherches du Service de Santé des Armées sur le site de Grenoble, le transfert du Centre d'études et de recherches de médecine aérospatiale à Brétigny-sur-Orge, les restructurations et rénovations des services hospitaliers, les mises en conformité des installations électriques et réfections des réseaux incendie, les remises en état des couvertures et divers travaux d'étanchéité dans les formations du service, les restructurations des services d'hospitalisations et de soins externes destinées à l'amélioration de l'accueil, ainsi que la poursuite du financement de l'opération de reconstruction de l'hôpital de l'ouest parisien à Clamart, et de restauration des bâtiments classés du Val-de-Grâce.

4 - Les personnels

Il apparaît intéressant de rappeler les effectifs actuels du Service de Santé.

	Effectifs budgétaires 1988	Effectifs-réalisés 1er juillet 1988 (1)
Médecins	2 014	2 316
Pharmaciens	234	224
Vétérinaires	53	46
Officiers du corps technique et administratif (OCTA)	415	373
Militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (officiers)	253	195
Militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (sous- officiers)	1 942	1 971
Aumoniers militaires	184	166
Elèves des écoles	1 093	795
Aspirants et EOR du contingent	1 786	2 782
Sous-officiers du contingent	92	47
Militaires du rang du contingent	324	341
Aumoniers civils	135	135
TOTAL	8 525	9 391

(1) y compris les sureffectifs autorisés (289 postes de médecins, 6641 postes de médecins du contingent)

La situation des personnels du service de Santé des Armées appelle six observations de la part de votre rapporteur.

Première observation. L'insuffisance du taux d'environnement des lits en personnel paramédical est un problème réel.

Deuxième observation. La pyramide statutaire du corps des pharmaciens est inadaptée à la pyramide réelle de ce corps. Il en résulte d'injustes retards d'avancement.

Troisième observation. Un nombre important de personnel du Service de Santé travaille au profit d'autres organismes : Ministère des DOM-TOM, Ministère de la Coopération, SAMU, Sapeurs pompiers, etc ... Votre rapporteur a eu l'occasion à plusieurs reprises de constater, en France comme à l'étranger, ces personnels étaient appréciés.

Quatrième observation. La gestion actuelle des effectifs du service de santé est fortement marquée par la nécessité de résorber le sureffectif budgétaire des médecins d'active. Cet objectif est recherché par une limitation des admissions dans les écoles de formation et par l'octroi de facilités de départ pour les officiers les plus anciens.

Cinquième observation. La pratique du numerus clausus ainsi que la croissante féminisation des professions de santé engendrent une diminution de la ressource en personnel médecins pharmaciens et chirurgiens-dentistes du contingent.

Sixième observation. Les insuffisances d'effectifs pour certaines catégories de personnels (médecins réanimateurs, chirurgiens-dentistes) conduisent à des recrutements d'officiers de réserve servant en situation d'activité ou d'officiers sous contrat.

III - L'ACTION SOCIALE DES ARMEES (ACTION 10)

Fort peu connue et par nature forcément insuffisante, l'action sociale des armées mérite à ce double titre une attention particulière. C'est la raison pour laquelle, et sans pour autant entrer dans les détails, votre rapporteur a souhaité cette année rappeler les principales actions menées ainsi que les priorités retenues dans ce domaine qui mériterait de retenir l'attention privilégiée du ministre de la Défense.

1. Des crédits stables

Les crédits consacrés à l'action sociale des armées représentent un pourcentage relativement stable -environ 0,31 %- du budget de la défense.

Ces crédits marquent dans le projet de budget pour 1989 une progression acceptable, quoique représentant une quasi stabilité en francs constants, pour 1989. Les dépenses ordinaires passent de 508,3 MF à 515,6 MF et les dépenses en capital de 42,5 MF à 45 MF.

2. Les principales actions menées

Les principales actions sociales des armées, dont on rappelle qu'elles sont gérées par la Direction de la Fonction militaire, concernent :

- **L'alimentation.** 21 500 000 repas seront servis en 1989, dont 65 % pour des personnels militaires et 35 % pour des personnels civils.

- **Les centres de vacances et les loisirs sans hébergement.** Quelque 10 800 places seront offertes dans les centres

des armées auxquelles s'ajouteront 2 700 places dans les centres de loisirs sans hébergement. En outre, 8 000 enfants pourront fréquenter des centres de vacances extérieurs bénéficiant d'une subvention interministérielle alors qu'ils seront 17 000 à pouvoir bénéficier, dans les mêmes conditions, de centres de loisirs sans hébergement.

- Les secours.

Les secours médico-sociaux et les secours sociaux, les secours aux familles de militaires du rang décédés et les frais de sépulture constituent une première série d'action.

Les mesures de protection particulière accordées aux enfants de militaires tués ou blessés en temps de paix peuvent permettre de dégager certaines aides pour des montants allant de 4 000 à 7 000 F en moyenne. Les aides aux vacances de jeunes handicapés avec leurs parents permettent d'apporter un soutien à quelque 150 militaires et 80 civils.

- Les prêts d'honneur et prêts de réinstallation d'un montant moyen de 11 000 F pour les premiers et 8 000 F pour les seconds permettent d'apporter une aide à plus de 4 000 personnes pour les prêts d'honneur et environ 5 000 personnes pour les prêts d'installation.

- Les prêts au logement. 4 100 prêts de ce type d'un montant moyen de 36 000 F pourront être accordés en 1989.

- L'allocation mensuelle aux enfants handicapés, d'un montant mensuel de 735 F bénéficie à quelque 1 900 enfants.

- L'aide à la garde des jeunes enfants, l'aide à la reconversion et à la promotion sociale des militaires, les établissements de garde d'enfant (1 130 places dans les établissements propres aux armées et 220 000 places dans des établissements conventionnés), les soutiens de famille et les établissements familiaux font également l'objet de dispositions particulières.

3. Les priorités pour 1989

Plus de 50 % des crédits du titre III de l'action sociale sont des crédits correspondant à des actions communes à l'ensemble des agents de l'Etat et dont la nature et le taux sont définis au plan interministériel. Pour les crédits restant en dehors de cette réglementation, le ministère de la Défense met en place des actions spécifiques correspondant à certaines sujétions particulières du personnel de la Défense. Les axes d'effort pour 1989 semblent devoir porter sur le développement de l'information dans le domaine social, le développement des séjours linguistiques, l'action pour l'insertion professionnelle des personnels des armées et l'accroissement des moyens de lutte contre l'endettement.

Parallèlement, le ministère de la Défense poursuivra et intensifiera l'action menée dans le domaine de la politique de réservation de places en faveur des personnels âgés, du soutien de l'activité des centres sociaux et enfin de la poursuite de l'effort mené en matière d'actions sociales communautaires et culturelles.

4. L'action de la Société Nationale Immobilière

Quoique son action ne soit pas prise en compte au titre de l'action sociale des armées mais au titre des dépenses communes (action 14). Votre rapporteur voudrait souligner ici l'importance du rôle de la Société Nationale Immobilière (SNI). Cette société anonyme à participation majoritaire de l'Etat constitue en effet, avec ses filiales et notamment la CILOF créée en 1987, l'instrument privilégié de la politique du logement du ministère de la Défense. Depuis sa création en 1961, la SNI construit des logements, gère, entretient et réhabilite un patrimoine immobilier qui compte désormais plus de 60 000 logements. Elle participe à ce titre avec efficacité à la politique sociale des armées, en agissant dans l'un des domaines les plus sensibles de la spécificité de la condition militaire. Le régime des mutations et le décalage croissant que l'on constate entre le niveau des soldes et les conditions du marché dans le domaine du logement multiplient les situations difficiles pour les militaires. Votre rapporteur attachera de ce fait une attention soutenue à l'évolution des crédits alloués à la

SNI, qui ne constitue au demeurant qu'un élément de solution partiel du vaste et crucial problème du logement des militaires.

QUATRIEME PARTIE : BREVE ANALYSE DE L'EVOLUTION DES QUINZE ACTIONS SPECIFIQUES POURSUIVIES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE

I - ADMINISTRATION CENTRALE (ACTION 01) (1)

Il s'agit des crédits nécessaires au fonctionnement de l'administration centrale du ministère. Environ 2 700 civils et une soixantaine de militaires sont concernés par cette action.

Les crédits consacrés à l'administration centrale, qui étaient de 544,7 MF en 1988 passent à 573 MF dans le projet de budget pour 1989. En raison notamment de certaines suppressions d'emploi et à la croissance maîtrisée des rémunérations, les dépenses ordinaires progressent très faiblement en passant de 516,7 MF en 1988 à 520,1 MF pour 1989. Quant aux dépenses en capital (achat de mobiliers, de matériels de bureau et notamment de matériels informatiques, travaux d'infrastructure), qui représentent une masse très inférieure, elles connaissent une progression sensible puisqu'elles passent de 28 MF en 1988 à 53 MF pour 1989. Cette progression s'explique par l'importance accrue des travaux immobiliers nécessaires en 1989.

(1) intitulé du projet de loi de finances pour 1989

II - PERSONNELS CIVILS EXTERIEURS (ACTION 02)

Il s'agit là d'un très gros poste du budget de la section commune puisque cette action, qui n'implique que des dépenses ordinaires (titre III), concerne tous les personnels civils, fonctionnaires et ouvriers, rattachés au ministère de la Défense, à l'exception de ceux qui dépendent de la DGA. Près de 65 000 personnes sont ainsi concernées.

Les crédits consacrés à ce poste sont parfaitement stabilisés puisqu'ils passent de 7 378 MF en 1988 à 7 426,9 MF pour 1989. Cette faible croissance est rendue possible par la maîtrise de la progression des traitements et salaires ainsi que par des réductions d'effectifs qui portent sur quelque 1 200 personnes. Il reste que l'un des problèmes latents concernant la gestion de cette action du budget de la section commune concerne les modalités d'indexation des salaires des ouvriers qui peuvent être fixés soit -comme cela est le cas actuellement- par référence aux principes déterminant les rémunérations dans la fonction publique, soit par référence au salaire des ouvriers métallurgistes de la région parisienne ce qui constitue une solution sensiblement plus onéreuse mais jugée plus favorable par les intéressés.

*

* *

III - DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT

La délégation générale pour l'armement constitue l'un des principaux postes budgétaires de la section commune. La progression des crédits consacrés à ce poste est quasi nulle puisque les crédits passent de 25 309 MF en 1988 à 25 927 MF pour 1989. Les dépenses ordinaires consacrées principalement à la rémunération des personnels des arsenaux passent de 3 053 MF à 3 145,6 MF, soit une progression en volume de + 3 %. Le tableau ci-dessous résume l'essentiel de l'évolution des crédits de la DGA. Quant aux dépenses en capital (titre V et VI), elles n'augmentent pratiquement pas puisqu'elles passent de 22 256 MF à 22 782 MF (+ 2,36 % en volume).

	1988	1989	Evolution en volume
Budget de la Défense	174 276	182 360	+ 4,64 %
Titre III (% du budget)	83 429 (47,87 %)	84 360 (46,26 %)	+ 1,11 %
Titres V et VI (% du budget)	90 847 (52,13 %)	98 000 (53,74 %)	+ 7,87 %
Section commune DGA			
Titre III (% du budget)	3 054 (1,75 %)	3 146 (1,72 %)	+ 3,01 %
Titres V et VI (% du budget)	22 256 (12,77 %)	22 782 (12,49 %)	+ 2,36 %

1. Le plan de charge des établissements de la DGA

Le plan de charge global des arsenaux ne connaît pas d'évolution fondamentale profonde et il demeure dans l'ensemble satisfaisant. On note cependant une confirmation de la tendance générale à la stagnation des activités de la Direction des Armements Terrestres.

- Les établissements industriels de la Direction des Armements Terrestres

Charge en milliers d'heures annuelles	1987	1988 Estimations
AMX-APX Satory	992	899
EFAB Bourges	1 152	1 083
ATS Tarbes	1 610	1 511
ARE Roanne	1 845	1 797
MAS Saint-Etienne	1 029	1 029
MAT Tulle	781	710
ATE Toulouse	712	795
ALM Le Mans	292	285
ASS Salbris	493	410
ARS Rennes	287	264
Total GIAT	9 193	8 783

- Les établissements industriels de la Direction des Constructions navales

Charge en milliers d'heures annuelles	1987	1988 Estimations
Cherbourg	4 942	5 957
Brest	7 511	7 657
Lorient	4 623	4 473
Toulon	7 243	7 102
Indret	2 016	2 152
Ruelle	1 584	1 505
Saint-Tropez	868	822
Paris et Papeete	811	820
Total DCN	29 598	30 488

**- Les établissements industriels de la Direction des
Constructions aéronautiques**

Charge en milliers d'heures annuelles	1987	1988 Estimations
AIA Bordeaux	1 323	1 318
AIA Clermont-Ferrand	1 729	1 703
Total établissements industriels de la DCAé	3 052	3 021

**2. La situation sociale et l'évolution des
rémunérations et des effectifs dans les arsenaux**

- Les grèves.

L'année 1987 a été marquée par 45 mouvements de grève d'importance variable allant d'un seul établissement avec 11 heures de grève à des mouvements de portée plus large et dont l'ampleur a dépassé les 90 820 heures de débrayage.

Dans l'ensemble, ces débrayages n'ont été que de courte durée, variant d'une heure à une journée. Cette dernière durée s'est généralisée après l'entrée en vigueur de la loi n° 87 588 du 30 juillet 1987, rétablissant la règle du "30ème Indivisible" en matière de retenues pour faits de grève.

L'année 1987 s'est soldée par une perte pour faits de grève d'un peu moins de 344 000 heures représentant environ 44 000 journées de travail.

Les principales revendications lors de ces mouvements concernaient :

- le rétablissement des décrets salariaux,
- l'avenir des établissements notamment celui du GIAT,
- la création de PROGIAT,

- la défense de la protection sociale et des statuts,
- la modification des modalités de retenue pour faits de grève.

L'année 1988. Le premier semestre 1988 n'a connu que 10 mouvements de grève, ce qui correspond à une perte d'un peu plus de 62 000 heures, soit moins de 8 000 journées de travail.

Le problème de la restructuration du GIAT et la crainte de la mise en oeuvre d'un processus de privatisation, suite à la création de PROGIAT, ont été les thèmes porteurs de ces mouvements, qui ont surtout touché les établissements de la DAT.

- Les entretiens syndicaux.

Pour l'ensemble de la DGA, le nombre total des entretiens entre les syndicats et l'administration s'élève à 1 018 en 1987 et à 234 pour le 1er trimestre 1988.

La plupart de ces entretiens ont eu lieu au niveau local entre les chefs d'établissement et les syndicats locaux.

Les principaux thèmes abordés lors de ces audiences ont porté sur :

- le statut de PROGIAT
- le devenir du GIAT
- les plans de charge
- la sous-traitance
- les effectifs
- l'avancement
- la formation
- la mobilité
- les droits syndicaux
- l'aménagement du temps de travail

- L'évolution des rémunérations

L'ensemble des personnels de la DGA bénéficie des revalorisations accordées à la Fonction publique et répercutées sur les salaires ouvriers.

La pyramide des salaires n'a pas évolué.

- L'évolution des effectifs

La nécessaire optimisation des effectifs se poursuit.

	Effectifs budgétaires 1988	Effectifs budgétaires 1989
Titulaires	13 241	12 908
Non titulaires	5 689	5 689
Militaires	4 389	5 199
Ouvriers	46 292	44 173

L'augmentation apparente est liée à la comptabilisation dans les effectifs de la DGA des effectifs budgétaires de militaires en 1989 de 842 postes de scientifiques du contingent qui dans les budgets précédents étaient comptabilisés dans leur armée d'incorporation.

3. La nécessaire optimisation de la gestion de la DGA et les restructurations qu'elle impose

L'évolution du contexte technique et industriel international, et en particulier les perspectives du marché européen

de 1993, va conduire la DGA d'une part à adapter ses méthodes de travail et d'autre part à acquérir une souplesse et un dynamisme accrus. La maîtrise des coûts deviendra un impératif de plus en plus contraignant. Elle impliquera le développement des techniques modernes de gestion de programmes, l'élargissement de la concurrence à l'étranger (achats croisés), et soulignera l'exigence de l'exportation de nos matériels vers les pays amis. Le partage des frais de développement par la recherche active de coopérations internationales sera plus que jamais un impératif.

De fait, l'ensemble industriel de la DGA, qui emploie près de 50 000 personnes est confronté aux mêmes défis et aux mêmes perspectives que le reste de l'industrie de défense. Bien qu'elle ait pu bénéficier, au fil des années, d'un certain nombre d'aménagements propres à faciliter ses tâches spécifiques de producteur et d'exportateur, la DGA demeure soumise aux règles générales de gestion des administrations et elle éprouve, de ce fait, des contraintes particulières, notamment pour assurer une gestion moderne et évolutive de ses ressources humaines.

Des efforts importants ont été consentis en 1988 pour adapter le potentiel productif à la charge de travail. C'est ainsi que le plan de déflation de l'effectif ouvrier mis en oeuvre à la DAT à l'automne 1987 doit conduire à des réductions d'effectifs significatives par application des décrets n° 87-417 et 87-418 du 17 juin 1987 qui instituent respectivement, pour le premier un régime de préretraites, pour le second une aide de 50 à 60 000 F à la mobilité géographique. 1 800 personnes auront ainsi depuis le début d'application de ces mesures quitté le GIAT au 31 décembre 1988. Parallèlement, des efforts importants ont été faits pour favoriser la mobilité et la reconversion des personnels et procéder aux rééquilibrages nécessaires entre les différents sites industriels de la DGA. Mais les résultats obtenus dans ce domaine sont pour l'instant limités, en particulier en raison du fait que la procédure engagée fait exclusivement appel au volontariat.

Aussi les prochaines années devront-elles être employées à renforcer et à moderniser la composante industrielle de la DGA, et plus particulièrement le GIAT.

4. La politique de coopération internationale

Depuis la fin des années cinquante, la France a commencé à s'engager activement dans des programmes de coopération internationale. Les succès que furent, dans le domaine aéronautique, les avions Jaguar et Alphajet et les hélicoptères Puma et Gazelle ainsi que, dans le domaine des missiles, les Milan et Hot antichar et le Roland anti-aérien sont connus et manifestes.

Le coût des programmes, l'ampleur croissante de la part des recherches en amont, la complexité des systèmes d'armes modernes qui font appel à des spécialisations de plus en plus nombreuses et poussées (matériaux, électronique, optronique, propulseurs, etc.) impliquent un amortissement international des séries.

Il est vital que la France continue de s'affirmer comme l'un des Etats les plus actifs dans le domaine de la coopération européenne en matière d'armement, notamment dans le cadre du Groupe Européen Indépendant de Programmes. La survie de son industrie de l'armement est à ce prix.

L'état actuel des principaux programmes en cours de réalisation est le suivant :

- Hélicoptère de combat (France-RFA) : signature en 1987 de l'accord portant sur la phase de développement
- Missile porte-torpille (France-Italie) : signature en 1987 de l'accord de faisabilité
- Drone de reconnaissance CL 289 (France-RFA-Canada) : signature en 1987 de l'accord de production
- Satellite d'observation Helios (France-Italie) : signature en 1987 de l'accord de faisabilité
- Missile anti-char de 3ème génération AC3G (France-RFA-Grande-Bretagne) : signature en 1988 de l'accord de développement

- Frégate OTAN NFR 90 (France-plusieurs pays OTAN) : signature en 1988 de l'accord de faisabilité

- Projectile de 155 mm à guidage terminal (France-plusieurs pays OTAN) : signature en 1988 de l'accord de faisabilité.

*

* *

IV - LE CONTROLE GENERAL DES ARMEES (ACTION 04)

Les crédits consacrés à la gestion du contrôle général des armées passent de 55,9 MF à 57,6 MF. Cette évolution qui ne concerne que des dépenses ordinaires (titre III) n'appelle guère de commentaire particulier. On rappelle que le contrôle général des armées est chargé, sous l'autorité directe du ministre de la Défense, de vérifier l'observation des lois, règlements et instructions ministérielles, de s'assurer de l'opportunité des décisions ainsi que de l'efficacité des résultats au regard tant des objectifs fixés que du bon emploi des deniers publics. A titre indicatif, on peut mentionner que le contrôle général des armées a été au cours de la période récente chargé d'un certain nombre d'enquêtes portant en particulier sur les points suivants : gestion et carrière des personnels militaires d'active, prise en compte des intérêts des ayants-droit des personnels militaires décédés en service, délai de liquidation des pensions de reversion des veuves de militaires, paiement du traitement des civils dans les armées, enquêtes de régularité dans les formations militaires, exécution des dépenses des corps de troupe, les dépôts de munitions, examen de diverses opérations immobilières, maintenance des matériels, stocks du service des essences des armées, informatique dans les corps de troupe de l'armée de terre, étude des conséquences pour la défense de l'acte unique européen, conséquences de la décentralisation pour la défense, sécurité des personnels et protection de l'environnement.

Une étude spécifique a récemment été effectuée afin de tenter de cerner les causes de la dérive du coût du programme du char Leclerc jugée, devant votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, inadmissible par le ministre de la Défense.

*

* *

V - AFFAIRES PENALES (ACTION 05)

Modestes les crédits consacrés aux affaires pénales, qui ne comportent que des dépenses ordinaires, continuent de **diminuer** puisqu'ils passent de 37,4 MF en 1988 à 36,6 MF en 1989.

La suppression des Tribunaux permanents des forces armées a diminué considérablement l'importance de cette action. Il ne subsiste plus en effet actuellement que deux tribunaux militaires l'un à Landau pour connaître des infractions commises dans le cadre des troupes françaises en RFA et l'autre à Paris compétent pour les infractions commises dans le cadre de nos troupes stationnées sur des théâtres d'opérations extérieures.

*

* *

VI - SERVICE DE SANTE DES ARMEES (ACTION 06)

On rappelle que le Service de Santé des armées a fait, cette année, l'objet d'un examen spécifique approfondi dans la seconde partie du présent rapport.

*

* *

VII - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE EXTERIEURE (ACTION 07)

Les crédits consacrés à la DGSE sont satisfaisants et connaissent une croissance normale. Les dépenses ordinaires passent de 366,9 MF à 382,9 MF et les dépenses en capital de 310 MF à 334 MF.

Les effectifs actuels de la DGSE sont d'environ 3 000 personnes dont un tiers de militaires parmi lesquels une centaine d'appelés ou scientifiques du contingent. Depuis 1983, la DGSE a notamment modernisé son parc informatique. Un effort d'amélioration des divers équipements techniques continue parallèlement d'être poursuivi.

*

* *

VIII - POSTES PERMANENTS A L'ETRANGER (ACTION 08)

Cette action connaît une sensible diminution des dépenses ordinaires qui passent de 395,5 MF à 285,8 MF et un doublement des dépenses en capital au demeurant peu élevées qui passent de 1 à 2 MF. Ces dépenses sont liées à l'acquisition, la construction et l'amélioration de locaux à l'étranger. Pour ce qui est des dépenses ordinaires, il s'agit de la rémunération des postes d'attachés de Défense, des membres de missions militaires françaises auprès d'organismes alliés (Allemagne fédérale, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Belgique, Italie, etc.) de postes d'attachés de l'Armement, de personnels participant à des missions techniques d'armement et enfin d'officiers de liaison-instruction.

Les 96 postes permanents à l'étranger se décomposent en 79 postes d'attachés de défense ; 3 services de l'armement et 4 postes d'attachés d'armement ; 20 missions militaires auprès d'organismes interalliés. Ils concernent 80 pays. Les effectifs sont les suivants :

Attachés et missions d'armement	134
Attachés des Forces armées	327
Missions auprès d'organismes interalliés	145
Liaison auprès d'Armées étrangères	64
Participation à des opérations d'armement	47
Divers	40

	757

IX - SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMEES (ACTION 09)

On rappelle que le Service d'Informations et de Relations publiques des armées a fait, cette année, l'objet d'un examen spécifique approfondi dans la seconde partie du présent rapport.

*

* *

X - ACTION SOCIALE DES ARMEES (ACTION 10)

On rappelle que l'action sociale des armées a fait l'objet d'un rappel spécifique et d'une analyse particulière dans la seconde partie du présent rapport.

*

* *

XI - DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SECURITE DEFENSE (ACTION 11)

La progression des crédits consacrés à la DPSD n'appelle pas de commentaire particulier. Les dépenses ordinaires passent de 33,8 à 34,1 MF alors que l'augmentation de 22,5 à 38,5 MF des dépenses en capital se justifie par la nécessaire acquisition d'un bâtiment.

*

* *

XII - DIRECTION DES CENTRES D'EXPERIMENTATION NUCLEAIRE (ACTION 12)

On rappelle que les crédits de la DIRCEN ont fait l'objet d'un examen spécifique dans la première partie de ce rapport consacrée à la politique militaire de la France dans le domaine nucléaire et spatial.

*

* *

XIII - ORGANISMES INTERARMEES - SPORT ET COMPETITION (ACTION 13)

Les dépenses ordinaires connaissent une croissance normale passant de 52,6 à 54,1 MF alors que les dépenses en capital en forte augmentation en 1988 portent sur 689 MF.

Pour ce qui est des sports et compétitions (22 MF), les effectifs actuels d'encadrement consacrés au sport et à la compétition sont de 36 officiers et 103 sous-officiers. Quant aux principales actions prévues, elles portent sur deux points principaux :

1. La formation des spécialistes en Education physique et sportive des armées du bataillon d'Antibes. Une amélioration du programme de formation des maîtres d'armes liée à la restructuration des programmes des brevets d'Etat est prévue.

2. La préparation des rencontres sportives internationales dans le cadre du bataillon de Joinville. L'ordre des priorités définies pour les activités des athlètes concerne d'abord les DOM-TOM, ensuite la francophonie, et enfin le reste du monde. Dans la perspective des Jeux olympiques d'Albertville en 1992, un effort particulier sera fait en faveur des sports de glace (bobsleigh en particulier).

XIV - DEPENSES COMMUNES (ACTION 14)

Malgré son ampleur, ce poste budgétaire n'appelle guère de commentaire particulier. Dépendant de l'évolution prévisible des rémunérations et des prestations sociales, les dépenses ordinaires passent de 41 955 MF à 42 827 MF. Cette somme imposante s'explique par la prise en compte de pensions au titre de cette action de la section commune. Pour le reste et pour ne retenir que les sommes qui ont été retenues dans les chiffres globaux examinés dans la première partie du présent rapport, il s'agit principalement de provisions destinées à compenser la hausse des rémunérations et des prestations annexes ainsi que de la subvention des armées à la SNCF.

Les dépenses du titre V, qui sont principalement des dépenses liées à la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements passent de 362 à 474,5 MF. Il convient de noter que la Société nationale immobilière (SNI) chargée, avec des moyens qui demeurent modestes compte tenu de l'ampleur du problème du logement des militaires, possède quelque 40 000 logements et en gère environ 15 000 supplémentaires par le biais notamment de la CILOF. Malgré les efforts accomplis, le problème du logement des militaires demeure un problème majeur, notamment en région parisienne.

*

*

* *

XV - SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES (ACTION 15)

Les crédits propres du Service des essences connaissent une expansion modérée et normale. Les dépenses ordinaires passent de 204,4 MF à 206,5 MF et les dépenses en capital de 127 à 130 MF.

Votre rapporteur fera cependant deux observations :

1. Il se félicitera de la bonne situation qui prévaut actuellement dans le domaine des stocks.

2. Il rappelle l'importance décisive qui lui semble devoir être attachée à la protection active ainsi qu'au durcissement des infrastructures. En dépit des actions entreprises, trop de lacunes graves lui semblent subsister dans ce domaine qui justifie selon lui un effort spécifique important.

*** ***

**LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR ET DE
VOTRE COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE
LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES**

Au terme de ce long examen des crédits de la section commune qu'il a voulu tout à la fois synthétique et aussi exhaustif que possible, votre rapporteur reconnaît bien volontiers que le présent projet de budget est marqué par une continuité certaine. Cette continuité des objectifs ne lui semble cependant pas assortie d'une continuité des financements. Il s'inquiète notamment de la baisse des crédits du titre III, mais aussi de la progression moins élevée que prévu de celle du titre V, qu'exprime notamment, pour ce qui est de la section commune, la baisse très sensible des crédits consacrés au programme S4. Dans l'attente de l'actualisation de la loi de programmation militaire au printemps, il invite cependant votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées à émettre un avis favorable à l'adoption des crédits de la section commune.

En effet, malgré une compression importante des crédits de fonctionnement qui atteint dans certains cas les limites du supportable, les crédits affectés à la section commune permettent de poursuivre l'essentiel des actions engagées et notamment celles qui concourent au maintien de la crédibilité de nos forces nucléaires de dissuasion.

Votre rapporteur déplore cependant le très net ralentissement du programme S4, dont il estime que la non réalisation priverait notre force de dissuasion d'un facteur important de cohérence face à l'évolution prévisible des menaces à l'horizon 2000.

Il invite également les Hauts Responsables politiques de la Défense de la France à considérer avec la plus grande vigilance la pérennité, voire l'intensification, de la menace militaire principale.

L'amélioration constatée du climat des relations internationales, l'apaisement -mais non la disparition- de certains conflits dits "locaux", ainsi que les réformes en gestation en URSS ont assurément diminué la perception de la menace principale par l'opinion publique.

Les facteurs observés de détente doivent être encouragés, sans concession cependant sur les moyens ni les conditions de la sécurité de la France et de l'Europe de l'Ouest.

Il importe au demeurant d'observer que les éléments tangibles de détente observés jusqu'alors n'ont, à ce jour, aucunement ralenti l'ampleur de l'effort de défense soviétique.

Dans le même temps, le traité de Washington, la situation démographique en RFA, la contestation du nucléaire par une partie de l'opinion publique européenne et la réorientation de la politique de défense américaine sont autant de facteurs fondamentaux dont toutes les conséquences négatives sur la sécurité de l'Europe occidentale n'ont pas toujours été pesées à leur inquiétante valeur. Ces défis nouveaux contribuent à conférer une actualité toute particulière au lancinant problème de l'édification du pilier européen de l'Alliance atlantique.

*

* * .

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le présent rapport au cours de sa séance du mercredi 30 novembre 1988.

A M. Michel d'Aillières qui s'interrogeait tant sur l'opportunité que sur les possibilités financières pour la France de se doter d'un missile sol-sol déplaçable, M. Xavier de Villepin a rappelé les arguments qui, selon lui, militaient en faveur de ce type d'armement. Puis il a fait état des programmes soviétiques dans le domaine des missiles sol-sol mobiles en citant les SS.24 et SS.25, et indiqué que le coût du missile sol-sol S.4 représenterait une dépense de l'ordre de 2,5% par des crédits du titre V, si l'on suppose un étalement de ce programme sur huit ans.

M. Xavier de Villepin a ensuite été interrogé par M. Robert Pontillon sur les différentes hypothèses de déploiement et de mobilité du S.4 ainsi que sur l'avenir de la composante pilotée par rapport aux missiles.

MM. André Bettencourt, Robert Pontillon et le Président ont débattu avec le rapporteur du problème de l'arme à rayonnement renforcé.

MM. Michel Crucis, Michel d'Aillières et Jacques Genton ont ensuite évoqué avec le rapporteur l'état et les perspectives de la doctrine française d'emploi des armes nucléaires sur le théâtre européen.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Jacques Genton, Michel d'Aillières, Michel Caldaguès, Claude Estier, Paul Robert, Jean Garcia et le Président Jean Lecanuet, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a émis au cours de sa séance du mercredi 30 novembre 1988 un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de la défense, le groupe R.P.R. s'abstenant et le groupe communiste votant contre.

*

* *

ANNEXE

Bilan chiffré des activités du S.I.R.P.A.

1. Publications périodiques

- **ARMEES D'AUJOURD'HUI** (10 numéros à 130.000 ex.)

Mensuel d'information et de réflexion destiné principalement aux cadres militaires.

10% du tirage vendu par abonnement.

- **SIRPA ACTUALITES** (48 numéros à 1.400 ex.)

Hebdomadaire destiné à la presse : prévision des événements intéressant la défense dans la semaine à venir et pouvant donner lieu à des commentaires de presse.

2. Publications non périodiques

- Les dossiers d'information du SIRPA s'adressent aux cadres militaires et aux responsables civils intéressés auxquels ils donnent une information complète sur un domaine particulier de la Défense; Ces documents peuvent être intégrés à la revue Armées d'Aujourd'hui dont ils constituent alors un dossier mensuel ou un numéro spécial (budget de la Défense, loi de programmation militaire...). Ils peuvent également être réalisés indépendamment et en grand tirage (les écoles et carrières du ministère de la Défense) ou avoir la forme d'un dépliant destiné à une très large diffusion.

- La brochure "Le Service national et vous", distribuée individuellement lors du recensement en mairie, a été tirée à 800.000 exemplaires.

- Le dépliant "Le service national en chiffres 1987", destiné au relais d'opinion, a été tiré à 30.000 exemplaires.

- "Le règlement de discipline générale des armées" a été tiré à 400.000 exemplaires pour remise individuelle aux appelés et aux engagés.

- Amélioration des fiches d'information sur le Service national et étude d'une nouvelle maquette du dossier "Le Service national et vous".

- Expédition aux mairies des communes de plus de 2.500 habitants d'un dossier leur permettant de mieux répondre aux questions posées par les jeunes lors du recensement.

- 4 campagnes d'affiches sur le recensement (affiches administratives, affiches pour collèges, panneaux urbains géants, panneaux type Decaux...).

- Une série d'albums de bandes dessinées sur des sujets militaires en co-édition avec les éditions Fleurus.

3. Productions audiovisuelles.

° **Cinéma** - Réalisation de films au profit des armées et amélioration de la distribution des films (nouveau catalogue, distributeurs civils) ;

° **Vidéo** - Acquisition des droits d'exploitation musicale des magazines Horizon ; réalisation en co-production avec FR3 de cinq magazines d'actualité "Portrait" de 52 mn, de vidéogrammes d'instruction et de présentation, de reportages au sein des armées ; étude et préparation du magazine vidéo d'information interne des armées ; coproduction A2 Récré A2 ;

° **Photo** - Reportage photos et albums au profit du Ministre et du SIRPA ; réalisation de montages audiovisuels (diapo-son) ;

° **Radio locale** - Lancement de la radio locale Aventure FM en co-partenariat avec les éditions Bayard-Presses et l'association Communication-jeunesse (Scouts de France et Gilde européenne du raid). 100.000 auditeurs.

4. Relations avec la presse.

Le SIRPA entretient des relations avec environ 600 journalistes accrédités défense, et est contacté, sur des problèmes précis, par 2 à 300 correspondants occasionnels notamment étrangers. Ces journalistes couvrent toutes les catégories de médias -nationaux et régionaux- écrits et audiovisuels.

80 voyages en France et à l'étranger ont été organisés au sein des Armées. Parmi eux 10 voyages consacrés à l'information technique des journalistes accrédités défense.

Deux officiers de presse ont rempli leurs fonctions auprès du commandant de l'opération Epervier pendant 3 mois au printemps 87 et ont mis en oeuvre à cette occasion un moyen de liaison par satellite.

5. Fonctionnement du COPID (Centre opérationnel de la presse internationale de défense) dont l'inauguration a eu lieu à l'automne de 1987 et qui analyse, en temps réel, une sélection d'informations en provenance du monde entier concernant la politique de défense de la France.

6. Relations avec le grand public.

Au profit de leaders et de relais d'opinion et du grand public, le SIRPA a participé à des manifestations diverses et a organisé de très nombreuses opérations d'information et de relations publiques. Plusieurs de ces actions ont été réalisées par les structures régionales des antennes du SIRPA et localement au niveau des différentes unités. Pour ce qui est des opérations conduites par le SIRPA central, on peut mentionner :

° **Colloques et salons** - le SIRPA a participé au salon de l'"Aventure des métiers" à La Villette (pour les jeunes de 11 à 18 ans) avec un stand : "la sécurité collective". Un colloque a en outre été organisé le 12 mars à l'Ecole Militaire pour les rédacteurs en chef de la Presse associative de défense.

° **Participation à des manifestations à caractère sportif** - Participation à de nombreuses manifestations sportives dont le Paris-Dakar.

° **Protocoles d'accord interministériels** - Relance des protocoles d'accord avec le ministère de l'Education nationale d'une part et le ministère de la Culture d'autre part.

° **Voyages de relations publiques et visites grand public** - En direction des relais d'opinion, une vingtaine de voyages d'un ou deux jours ont été organisés dans des unités militaires représentatives au profit de personnalités appartenant à un niveau national aux secteurs suivants : fonction publique, patronat, syndicats, grandes écoles, éducation nationale, associations féminines.

Les visites grand public sont effectuées sur les bases aériennes, dans les unités de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie, les bâtiments de la Marine nationale, les établissements de la D.G.A., les hôpitaux des Armées et les écoles militaires ; elles touchent un public nombreux à l'occasion de journées portes-ouvertes ou de visites plus restreintes : familles et amis des militaires, élus locaux, personnalités civiles et militaires.

° **Commémorations historiques** - Promotion des cérémonies du 14 juillet ; 10ème anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis ; concours destinés aux jeunes (classes de CM2 et de 3ème des Acacias) de Nancy-Metz, Amiens, Saintes, Bordeaux).

° **Information de service** : réalisation du mémo-presse sur la Défense ; réalisation de documents d'information télématique (avec le Centre d'information et de

documentation pour la jeunesse, avec le Service d'information et de diffusion du Premier ministre ; étude d'un document sur le service national et la Défense destiné au service minitel ; participation à 25 émissions "inter-service" sur Radio-France (réponses à des questions sur le service national et les carrières militaires).

° **Relations internationales** - Etablissement de contacts et rencontres avec des organismes d'information armées amies ou alliées (Grande-Bretagne, R.F.A., Suisse, Autriche, Norvège, Canada, Espagne).